

LE PETIT MÉTROPOLITAIN

HORS
SÉRIE

#36
MAI
2019

LE MAGAZINE DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE



On l'a fait en 2018 !

Rapport d'activité

04

**DÉLÉGATION
TERRITOIRES
ET PARTENARIATS**



07

**DÉLÉGATION
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
EMPLOI
ET SAVOIRS**



12

**DÉLÉGATION
DÉVELOPPEMENT
URBAIN
ET CADRE DE VIE**



21

**DÉLÉGATION
DÉVELOPPEMENT
SOLIDAIRE,
HABITAT ET
ÉDUCATION**



29

**DÉLÉGATION
GÉNÉRALE
AUX RESSOURCES**



34

**EXPRESSIONS
SYNDICALES**

**DTP - SERVICE DE LA COMMUNICATION
INTERNE - HÔTEL DE MÉTROPOLE**
20, rue du Lac, CS 33569
69505 Lyon Cedex 03
Tél. 04 26 99 37 87
cbarbier@grandlyon.com

Directeur de la publication
Olivier Nys

Rédacteur en chef
Pierre-Yves Collaud

Rédactrice en chef adjointe
Anne-Sophie Peyret-Rosà

Coordination et rédaction
Christian Barbier

Véronique Riffault

Crédit photos

Emma Arbogast - Anne Thomé

Eric Soudan - Thierry Fournier

Laurence Danière

Couverture

ESAT

Image Arts Graphiques

Conception maquette

In Média Res

Réalisation/Illustration

Atelier Grève-Viallon

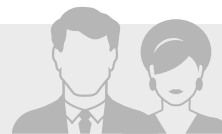
Impression

OTT imprimeurs



CONTRIBUTEURS

RÉFÉRENTS DÉLÉGATION



**DÉLÉGATION TERRITOIRES
ET PARTENARIATS**

Naéma Kaddour

**DÉLÉGATION
DÉVELOPPEMENT URBAIN
ET CADRE DE VIE**

Corinne Rigottier

**DÉLÉGATION
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
EMPLOI ET SAVOIRS**

Anne-Laure Beaudoin
Manon Dubourg

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE
AUX RESSOURCES**

Lucie Lavigogne

**DÉLÉGATION
DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE,
HABITAT ET ÉDUCATION**

Marine Mayans
Madeleine Aufrand

Merci à tous les contributeurs de
proximité pour leur précieux appui.

Pour les commodités de la rédaction de ce document,
de nombreux sigles et acronymes sont utilisés.
Retrouvez le Wiki des sigles sur Comète.

comète

**LE BILAN DES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ
EST SORTI IL Y A QUELQUES SEMAINES :
À RETROUVER SUR GRANDLYON.COM**

MET' Le magazine
de la Métropole
de Lyon
Hors série n°2 - Printemps 2019

#métroblprien

5 ans de
Métropole

+ dynamique

+ durable

+ agréable

+ proche de vous

Interview de David Kimelfeld,
président de la Métropole de Lyon

GRANDLYON
LE MAGAZINE

ÉDITO David Kimelfeld
Président de la Métropole

2018 a été pour la Métropole de Lyon l'année de nouvelles avancées permises à la fois par l'étendue et par la mutualisation de nos compétences. Vous y avez tous contribué.

La nouvelle collectivité que nous avons bâtie, encore unique en France, nous amène en effet à travailler et à évoluer dans un cadre de travail plus transversal. Vous avez su vous y adapter. C'est ce qui nous permet d'engager des expérimentations, comme par exemple la Stratégie nationale contre la pauvreté ou le plan pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme. Grâce à vous, nous pouvons également mettre en place la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi et les Maisons de la métropole et de la solidarité. L'année 2018 aura ainsi conforté notre identité de métropole innovante au service de nos habitants.

Notre rapport aux habitants a été transformé par les relations de proximité que nous établissons désormais avec eux du fait de nos actions dans des domaines de plus en plus variés. Le Grand Lyon ne s'adresse plus seulement à ses 59 communes : il est devenu la collectivité des Grand Lyonnais, en charge de l'accompagnement des habitants, à tous les âges de leur vie, tout autant que des décisions d'avenir qui continueront à dessiner le visage de la métropole dans les prochaines décennies.

Pour remplir ces objectifs, la politique métropolitaine a évolué depuis ma prise de fonction. Elle répond avec votre concours à de nouveaux besoins. Nous poursuivons naturellement nos efforts dans le domaine de l'économie. C'est l'économie qui crée les richesses et les emplois indispensables au bien vivre sur notre territoire. C'est une chance pour la Métropole de Lyon et pour ses habitants d'être l'une des dix agglomérations les plus attractives en Europe, capable d'attirer les investissements au service de l'industrie du futur et de l'innovation, qui garantissent la poursuite de notre dynamisme. De même, l'urbanisme demeure tout aussi



stratégique pour notre collectivité, que ce soit afin d'embellir nos communes, nos quartiers et nos espaces publics, de renforcer nos activités commerciales et d'affaires ou de construire de nouveaux logements.

Mais nous devons également relever à présent deux défis essentiels : d'abord l'urgence sociale afin que la Métropole demeure celle de tous ses habitants. La solidarité est d'ailleurs un des éléments de notre attractivité. Mais aussi l'urgence climatique et la nécessité de la transition écologique, car nous sommes la seule génération à la fois informée des problèmes de réchauffement et encore en capacité d'agir.

Ce numéro du Petit Métropolitain a le mérite de nous rappeler de façon synthétique toutes vos actions concrètes allant dans ce sens. Je veux encore une fois vous en remercier.



DÉLÉGATION TERRITOIRES ET PARTENARIATS

LES CHIFFRES CLÉS



> PROSPECTIVE ET DIALOGUE PUBLIC : MIEUX CONNAÎTRE LES START-UP DE NOTRE TERRITOIRE

Une démarche pour en finir avec les idées reçues

La Métropole de Lyon s'est engagée dans le développement et la croissance du tissu économique lyonnais, en s'intéressant de près à l'entrepreneuriat innovant, en particulier celui des start-up. En effet, celles-ci sont vues comme des acteurs essentiels de l'innovation et de la croissance économique. Pourtant, il existe un certain manque de visibilité sur le phénomène en lui-même et sur ce qu'il renferme : profil des entrepreneurs, place de la levée de fonds dans leur parcours, passage à la fabrication, création d'emploi, etc. Pour y voir plus clair, le service Innovation a demandé à la DPDP de se saisir du sujet et d'identifier les trajectoires et dynamiques des start-up du territoire. L'objectif de la démarche est de comprendre la place des start-up dans l'économie

locale, ainsi que leur impact direct ou indirect sur celle-ci, mais aussi la diversité des profils des start-up. Une cohorte de 150 start-up a donc été constituée depuis 2017 pour suivre leur développement, en regroupant les informations relatives à leur profil, leur parcours et leurs activités dans une base de données. Un outil d'observation a ensuite été élaboré pour interroger les critères de la base de données et pour repérer des tendances caractéristiques. Les premiers enseignements ? Tout d'abord, il n'existe pas de trajectoire type dans le développement des start-up (par exemple, certaines ont un grand chiffre d'affaires sans levées de fonds, d'autres emploient beaucoup sans chiffre d'affaires). Ensuite, il existe une pluralité de dispositifs d'ac-

compagnement sur le territoire, publics et privés, qui interviennent tout au long des étapes de développement des start-up. Enfin, le territoire métropolitain est riche de start-up ayant pour vocation de produire des biens matériels, à contre-courant de l'archétype de la start-up liée aux technologies numériques.



**Start-up
≠
numérique !**



> ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSFORMATION : PLUS QUE DE L'ACCOMPAGNEMENT, UNE FORMATION DÉDIÉE AUX PROJETS DE SERVICE

En 2018, le service Accompagnement à la transformation a étendu son offre de service avec la création d'une formation « réussir un projet de service ».

Cette formation, animée par deux consultants du SAT, est à destination des managers, des chargés de mission ou des chefs de projet en charge d'accompagner des projets de service.

Une trentaine d'agents ont été formés au cours des deux premières sessions.

L'objectif est de comprendre ce qu'est un projet de service et d'acquérir un socle de connaissance sur les étapes, la méthode et les outils utiles à la réalisation.

À l'issue de la session de 2 jours, en alternant théorie et cas pratiques, les participants ont en leur possession des outils et méthodes leur permettant d'analyser le fonctionnement du service, de construire et mettre en œuvre un plan d'actions ou une réorganisation. Cette formation s'attache également à donner les clés aux managers pour communiquer avec leurs équipes tout au long du projet et les accompagner dans les différentes phases du changement.

> EVALUATION DE LA PERFORMANCE : RÉFÉRENTIEL ANALYTIQUE ET CALCUL DES COÛTS À LA DSHE

Une démarche visant à aider les directions à optimiser leur budget.

La DEP accompagne, depuis avril 2018, l'ensemble des directions de la DSHE pour définir leurs activités et y rattacher concrètement les opérations budgétaires, selon les besoins de pilotage de chacune. Ce travail est mené conjointement avec la direction des Finances et la direction Ressources de la délégation.

Cette mission, qui nécessite un investissement important (trois comités techniques et plus de quarante séances de travail avec les équipes opérationnelles et ressources), apporte de la lisibilité aux budgets alloués aux activités et surtout permet de prendre du recul aux acteurs. Pour Caroline Lopez, directrice de la Vie à domicile pour les personnes âgées et handicapées, la démarche « permet d'avoir une vision précise et concrète de l'utilisation des crédits, de l'évolution du budget, et plus spécifiquement, de l'impact lié à la tarification sur les prestations sociales ». Elle permet également de sensibiliser chaque direction aux conséquences des décisions qu'elles prennent, à la fois en termes de coûts et de prestations rendues. Ainsi, pour Marie-Lise Audibert, directrice adjointe à direction de l'Éducation, « la décomposition analytique du budget de la politique publique de l'éducation va permettre de déterminer un coût moyen par élève, donnée essentielle pour la prévision et le pilotage de notre activité à l'échelle du territoire ».

Le travail se poursuit en 2019, contribuant ainsi à diffuser plus largement une culture de gestion au sein de notre collectivité.

> RELATIONS AUX TERRITOIRES ET AUX USAGERS : UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE POUR LA MÉTROPOLE



Le schéma de la nouvelle organisation territoriale de proximité a été conçu dès 2016, traduisant un choix politique fort de proximité, d'écoute et de réactivité vis-à-vis à des communes du territoire.

Ce schéma s'organise sur le périmètre de chaque Conférence Territoriale des Maires, autour des compétences de la Métropole. Il est porté par des équipes territoriales représentant les délégations DSHE, DUCV, DEES et DTP, avec quatre référents métier (le directeur de territoire des Maisons de la Métropole, le développeur économique, le développeur urbain et le directeur de territoire des services urbains) et un coordinateur territorial qui anime l'équipe et porte la transversalité. Cette organisation est effective depuis le mois de novembre 2018. Les dix équipes territoriales (soient près de 40 agents) sont aujourd'hui en place. Les objectifs prioritaires pour ces collectifs de travail ? Une écoute attentive des problèmes quotidiens des communes, une capacité de réactivité afin d'apporter une réponse adaptée dans les meilleurs délais et une connaissance fine du « terrain » et des acteurs locaux afin de nourrir des réflexions plus larges à l'échelle des territoires de la Métropole.

En janvier 2019 a eu lieu le 1^{er} séminaire de ces équipes territoriales en présence du Président David Kimelfeld. Cela a été l'occasion de rappeler que cette nouvelle organisation territoriale de proximité a aussi vocation à faciliter les discussions avec les communes sur des sujets stratégiques tels que la mise en œuvre des politiques publiques de la Métropole ou le suivi des opérations de la PPI.



> LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE, UNE DSP À PLUS D'UN TITRE

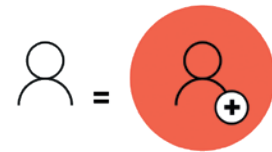


La Métropole a décidé en 2017 de gérer la Cité Internationale de la Gastronomie dans le cadre d'une délégation de service public (DSP). Le début d'une belle aventure collective, qui a abouti, en Conseil de Métropole le 9 juillet 2018, à l'attribution du contrat de DSP à la société Magma Cultura.

Cette procédure de DSP a été particulière à plus d'un titre. Premièrement, il s'agissait de la création d'un nouveau service public et non d'un simple renouvellement. Deuxièmement, l'objet de cette DSP est lui-même un équipement atypique, sans comparaison dans l'agglomération. Enfin, le cahier des charges sur lequel les candidats ont été amenés à travailler, était particulièrement ouvert. Ces spécificités ont conduit les candidats à proposer chacun un

positionnement très différent, soit plutôt culturel et pédagogique, soit tourné vers la restauration et la cuisine, soit davantage destiné aux professionnels du secteur. Les négociations ont joué un rôle primordial pour challenger les candidats et optimiser leurs offres. Cette procédure a été conduite alors que le bâtiment était en cours de rénovation et que la Métropole, aidée du musée des Confluences, concevait l'exposition permanente de la Cité. Ces contraintes, s'ajoutant à un planning très serré, ont été une difficulté supplémentaire à gérer. Pour l'ensemble des équipes (MGDSP mais aussi DEES et DPMG), la signature d'un contrat de DSP est l'aboutissement d'un travail de plus de 2 ans. À l'ouverture de l'équipement, prévue fin 2019, commencera la période de suivi de l'exécution du contrat.

> COMMUNICATION INTERNE : OBJECTIF COMÈTE



Fin 2018 a été lancée la nouvelle version de l'intranet Comète. Avec moins de documents mais plus à jour, un moteur de recherche plus performant, des contenus structurés en fonction des besoins des agents. Avec également le souci de renforcer la place des fonctions supports (notamment la RH) et de conserver une part importante aux actualités, très appréciées par les agents.

Cette refonte a été l'occasion de rendre l'intranet mobile, c'est-à-dire adapté aux smartphones et tablettes. C'était une des conditions de la mise en place d'un projet mené en parallèle : donner à chaque agent métropolitain un compte informatique pour permettre à tous de disposer d'un compte informatique et d'avoir un accès à l'intranet. Cela permet de faciliter de nombreuses démarches et favorise une meilleure circulation de l'information.



> ÉVALUATION ET PERFORMANCE :

CONTRAT SYMALIM/SEGAPAL : UNE RENÉGOCIATION POUR AMÉLIORER LE SERVICE RENDU

Le SYMALIM est le syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'exploitation du Grand parc de Miribel Jonage (2 200 hectares, 4 millions de visiteurs par an) qui poursuit quatre grands objectifs : préserver la ressource en eau potable, favoriser l'espace de régulation des crues, développer des loisirs en plein air, préserver et valoriser le patrimoine naturel. Dans ce cadre, le syndicat fixe les grandes orientations, arrête la stratégie et assure les investissements.

La mise en place du contrat de DSP 2019-2022 entre le SYMALIM et la SEGAPAL (la société qui exploite le Grand Parc) est le fruit d'un travail de deux ans mené par les services du SYMALIM, de la SEGAPAL et de la Métropole (DTP et DUCV). La direction Évaluation et performance et la mission Modes de gestion ont accompagné le SYMALIM dans la rédaction de son contrat (définition du contenu, des objectifs, modalités de suivi et de contrôle, montage financier...) et dans sa négociation avec la SEGAPAL, en apportant un appui d'ingénierie technique, financier et juridique.

Ce nouveau contrat a permis un renforcement des modalités de contrôle exercées par le SYMALIM sur son délégataire et une amélioration de l'économie générale du contrat.





DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EMPLOI ET SAVOIRS

LES CHIFFRES CLÉS

19 600
entreprises créées
(Insee REE 2017)



332 000 m²
de bureaux placés
en 2018

160 000
étudiants
(MENESR 2016-2017)



125 000
visiteurs au Lugdunum
Musée et Théâtres
romains en 2018



1000 km
de fibre optique

850 000 heures
d'insertion ayant
bénéficié à près
de 1800 personnes
en difficulté
en 4 ans



165
clubs sportifs aidés
au titre de la saison
sportive 2018-2019

11 millions
de passagers
par l'aéroport
(+7.4%
par rapport
à 2017)



► LE FESTIVAL DES SOLIDARITÉS INTERNATIONALES 2018 : RENCONTRE AVEC LES ACTEURS QUI FONT LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE À LYON

La tradition lyonnaise d'humanisme social et la place de la Métropole lyonnaise dans l'histoire mondiale de la santé ont donné naissance aux plus grandes ONG de dimension internationale (Handicap International, Bioforce, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières, Triangle Génération Humanitaire, Forum Réfugiés, Agir ensemble pour les Droits de l'Homme, Entrepreneurs du Monde), ainsi qu'à un important vivier d'acteurs locaux qui placent l'homme au cœur de la mondialisation. Ces acteurs développent des projets et des coopérations internationales ayant pour objectif de contribuer au développement humain et de donner à comprendre la complexité des grands enjeux mondiaux actuels. Depuis plus de 20 ans, le Festival des Solidarités (auparavant Semaine de la solidarité internationale) est le rendez-vous national pour promouvoir ce sujet. Chaque année en novembre, des associations, collectivités, éta-

blissements scolaires, structures socio-culturelles, acteurs de l'éducation populaire, acteurs culturels, acteurs économiques, groupes de citoyens, etc. organisent des événements d'éducation à la citoyenneté européenne et internationale. C'est une démarche pédagogique qui permet de mieux comprendre le monde qui nous entoure, de prendre conscience des interdépendances, et de choisir d'agir pour faire évoluer les sociétés vers plus de solidarité. Afin de poursuivre la dynamique engagée les années antérieures, rendez-vous avait été donné aux associations et aux habitants à l'occasion du Festival des Solidarités 2018 les 16 et 17 novembre derniers, pour des temps de travail dédiés à l'écosystème de la solidarité internationale et pour une journée ouverte au grand public (plus de 1000 personnes reçues). La Maison des solidarités locales et internationales, avec le concours de la

Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, a coordonné le travail de construction et d'organisation de ces journées avec plus de quarante associations de solidarité internationale.



> UNE AIDE FINANCIÈRE POUR MODERNISER DES HÔTELS INDÉPENDANTS DE LA MÉTROPOLE

Dans le cadre de la Stratégie de Développement de l'Hébergement Touristique (SDHT) 2016-2020, la Métropole et ses partenaires ont identifié la modernisation des établissements hôteliers comme un véritable levier d'attractivité touristique.

Ainsi, pour faire face à une concurrence toujours accrue et une clientèle en recherche de nouveaux concepts innovants, la Métropole a mis en place un dispositif d'aide à destination des hôteliers indépendants leur permettant de rénover et moderniser leurs établissements via un appel à projet.

Il a pour objectif d'accompagner ces hôtels pour améliorer la qualité d'accueil et d'hébergement du parc hôtelier indépendant. Ce dispositif a été plébiscité par les hôteliers bénéficiaires puisque l'effet levier de cette aide leur a permis d'engager une rénovation complète permettant de passer un cap dans la modernisation de leur équipement. Selon les établissements, les travaux visaient à transformer le concept même de l'hôtel, apporter de nouveaux services pour l'accueil des clients ou encore remettre aux normes des chambres pour s'ouvrir à un public familial ou de groupes.

Un nouvel appel à projet devrait être relancé en 2019.

> RENCONTRES DE LA MÉTROPOLE INTELLIGENTE

Le 28 juin 2018 s'est tenue la 3^e édition des Rencontres de la Métropole Intelligente.

Près de 400 participants de tous horizons ont été réunis : santé, social, énergie, mobilité, culture, numérique, bâtiment, économie circulaire, collectivités, académiques... Ces rencontres ont permis de dresser un rapide bilan des projets sur les deux dernières années et d'ouvrir sur les nouvelles perspectives de la démarche Métropole Intelligente. La grande diversité des acteurs présents à cet évènement, à la fois des grandes entreprises, des ETI, des PME, des associations, des pôles de compétitivité et des institutions, montre à quel point cette thématique parle à un panel large d'acteurs. Depuis trois éditions, les Rencontres de la Métropole Intelligente ont confirmé l'importance de partager une vision commune sur l'innovation urbaine, l'actualité des projets et les enjeux du territoire. La mise en réseau des acteurs renforce le rôle d'animation et de fédération de la Métropole et affirme un mode de faire collaboratif et partenarial.



> LUGDUNUM

En 2018, le musée a accueilli 125 000 visiteurs, soit une augmentation de 56 % depuis 2015.

Des améliorations significatives dans le fonctionnement du musée ont accompagné cette évolution : la charte d'accueil du public a été consolidée, un nouveau site internet a été mis en ligne, la boutique s'est enrichie d'une gamme luxe et d'une gamme enfant. Évènement exceptionnel dans la vie d'un musée, les collections qui occupaient les réserves au niveau 1 du bâtiment, ont déménagé dans des réserves extérieures. Près de 400 tonnes de pièces archéologiques et environ 1 000 palettes ont été transportés. L'espace ainsi libéré va permettre d'accueillir, fin 2022, un bateau de commerce romain de taille spectaculaire, découvert à l'occasion des fouilles du parking Saint-Georges, à Lyon, et de créer une salle dédiée au commerce fluvial. Par ailleurs, le parcours du visiteur a été enrichi. L'espace enfants, ouvert en 2017, s'est doté de nouveaux modules permettant aux jeunes visiteurs de s'immerger dans l'époque romaine



et d'apprendre en s'amusant. Le parcours tactile pour le public souffrant de déficience visuelle a été complété par de nouveaux tableaux qui reproduisent en relief des œuvres majeures. Lugdunum - Musée & Théâtres romains a confirmé son engagement auprès des citoyens éloignés de la culture, en signant la Convention métropolitaine de coopération culturelle. Enfin, l'exposition temporaire 2018 « Aqua, l'invention des romains » (nov. 2017-mai 2018) a accueilli pas moins de 30 000 visiteurs.

> LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN INSERTION DANS LE CADRE DU PMI'e

La direction Insertion et emploi souhaite faire des personnes concernées de véritables parties prenantes au Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e)

Pour cela, elle a mis en place, avec la direction Prospective et dialogue public, une instance de participation citoyenne : les Groupes d'Évaluation et de Participation pour l'Insertion

(GEPI) composés de personnes en insertion.

En effet, aux côtés des élus, des techniciens, des partenaires associatifs, des acteurs locaux et des

entreprises, une nouvelle partie prenante a trouvé sa place au sein du PMI'e : les usagers. Ces derniers, forts de leur expertise d'usage, donnent leur avis, font des



propositions pour concevoir des outils et des actions adaptés. Une douzaine de personnes d'horizons et de parcours très diversifiés a participé à quatre sessions sur les thématiques de l'accompagnement, de l'accès à l'emploi malgré les « trous dans le CV », et les supports d'information et de communication. Les membres du GEPI ont proposé notamment d'encourager le bénévolat, de faciliter l'accès direct à l'infor-



mation sur la formation et les offres d'emploi, de simplifier les courriers administratifs et de diversifier les supports de communication. L'expérimentation a été présentée lors de l'évènement « Tous ensemble pour réussir l'insertion » le 28 mars 2019. Une évaluation sera conduite au cours du 2^e trimestre 2019, pour un déploiement de la démarche à partir du 2^e semestre 2019.

➤ LANCEMENT DE LA PLATEFORME LYVE

La Métropole, sur les recommandations de son conseil stratégique entrepreneuriat (composé de 24 entrepreneurs), a renouvelé son offre de services à destination des entrepreneurs. Cette offre, nommée LYVE, repose sur 3 piliers : une offre physique (les pôles d'entrepreneurs), une plateforme de services web et l'animation d'une large communauté fédérant entrepreneurs et experts de l'entrepreneuriat. Pensée par et pour les entrepreneurs, la plateforme digitale - www.lyve-lyon.com - permet les échanges au sein de la communauté (recommandations, bon plans, conseils, agenda, actualités...) et un suivi personnalisé des projets de chaque entrepreneur. La plateforme compte aujourd'hui près de 2 000 utilisateurs et continue son développement par itérations successives, nourries par les retours utilisateurs.



➤ SALON POLLUTEC

Pour ses 40 ans le salon Pollutec a accueilli plus de 70 000 professionnels intéressés à découvrir des solutions innovantes pour réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement.

Le stand de la Métropole présentait quatre innovations et une offre de services :

- **Le cadastre solaire** : cet outil au service du développement de l'énergie solaire permet d'identifier les toits de l'agglomération les mieux exposés au soleil et d'évaluer leur potentiel avant d'y installer des panneaux photovoltaïques.
- **La vallée de la chimie, future usine à énergie verte** : près de la moitié des énergies renouvelables de la Métropole y sont produites. D'ici 2030, l'objectif est de fournir l'équivalent de 15 % de la consommation d'énergie de la Métropole et devenir un site consommant moins de carbone tout en stockant les énergies renouvelables.

- **Next road** : expérimentation d'un logiciel d'aide à l'organisation de la collecte et à la gestion des déchets.
- **Économie circulaire** : la Métropole encourage les initiatives en faveur de l'économie circulaire, pour qu'entreprises et habitants gaspillent moins et réemploient des matériaux. C'est pourquoi elle porte l'appel à manifestation d'intérêt Économie circulaire, zéro gaspillage. Après une 1^{ère} édition 2017 concluante, avec 47 projets retenus, une 2^e édition a été lancée en octobre 2018.
- **Présentation de l'offre de services pour l'industrie cleantech** : l'ensemble de la chaîne de valeur est représentée sur le territoire, de l'émergence de nouvelles idées aux dispositifs pour affiner un projet industriel ou booster sa R&D, en passant par les accélérateurs de processus industriels ou les réseaux professionnels.

➤ 1^{ER} BILAN D'ÉTAPE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'évènement « Premier bilan du programme de développement économique de la Métropole de Lyon », qui s'est tenu le 14 mai 2018, en présence du Président de la Métropole, a réuni 300 personnes.

Pour mémoire, suite à la loi NOTRe, la Métropole s'est dotée d'un Programme de développement économique, structuré autour de quatre axes. Ce document cadre fixe les priorités stratégiques et décline une série d'actions qui seront mises en œuvre sur la période 2016-2021 par la collectivité avec l'ensemble de ses partenaires : chambres consulaires, organisations patronales, pôles de compétitivité, Université de Lyon, Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly), Office du tourisme, etc. La Métropole s'est engagée à faire des points d'étape

réguliers sur l'avancée des projets. Un document de 80 pages, présentant dans le détail un bilan d'étape des projets, a été remis aux participants.



> LYON, « CAPITALE EUROPÉENNE DU SMART TOURISME »

Le 7 novembre dernier, à l'occasion de la journée européenne du tourisme, Lyon est devenue, pour 2019, « Capitale européenne du Smart Tourisme », aux côtés d'Helsinki.

Cette démarche vise à promouvoir un tourisme raisonné, intelligent, et respectueux. À l'échelle de l'Europe, elle vise également à stimuler l'échange et les bonnes pratiques entre destinations, pour une « destination Europe » vertueuse. Ainsi, depuis 15 ans, le tourisme à Lyon se développe de manière respectueuse et innovante, sans chercher le tourisme de masse à tout prix. Le travail conjoint de tous les acteurs du territoire pour répondre à des enjeux humains et moraux est ainsi salué.

POURQUOI LYON ?

Quatre critères ont été étudiés :

- **Digitalisation** : avec sa démarche pionnière ONLYLYON Expérience, la destination Lyon développe le premier outil de relation client à l'échelle d'une métropole, un partenariat public-privé unique, qui vise à mieux connaître l'ensemble des visiteurs afin de mieux leur parler avant, pendant et après leur séjour.



- **Héritage culturel** : la conservation, la mise en Lumière(s) de son patrimoine, le patrimoine immatériel de la gastronomie sont autant de points forts développés par Lyon pour valoriser ses atouts historiques.

La convention Traboules est une autre facette d'un développement raisonné permettant la cohabitation intelligente des habitants et des touristes, dans une logique de préservation patrimoniale,

- **Accessibilité** : placée au cœur de la vie urbaine lyonnaise, elle a été

récompensée par le 1^{er} prix européen 2018 des villes les plus accessibles aux « Access City Awards »,

- **Développement durable** : La Métropole a développé depuis plusieurs années son initiative « Lyon, Ville Équitable et Durable », unique en France, qui s'inscrit dans la dynamique locale visant à promouvoir une économie locale, respectueuse de l'environnement, sociale et solidaire.

C'est le parfait équilibre de Lyon sur ces quatre critères qui a été particulièrement souligné par le jury.

> SMART CITY EXPO

La Métropole de Lyon était présente au Smart City Expo World Congress de Barcelone, du 13 au 15 novembre 2018. Cet événement incontournable en Europe sur la Ville intelligente s'adresse aux entreprises, institutions publiques, représentants des villes, universités, chercheurs, experts et décideurs.

Cette 8^e édition a battu un record de fréquentation avec 21 330 visiteurs, 700 villes représentées, 844 exposants et plus de 420 conférenciers.

La Métropole était présente pour conforter sa visibilité internationale et promouvoir les acteurs du territoire. Sur le thème « Ville intelligente, facteur de santé et de bien-être en ville », les partenaires présents - GoSense, Okeenea, Véolia, Yumi Group, ECC4iu, IRT SystemX, Labex IMU, SPL Part-Dieu TUBA, l'Aderly ainsi qu'Erasmus, le laboratoire d'innovation ouverte de la Métropole - ont présenté des solutions innovantes et développées des contacts à l'international.

Des rendez-vous ont permis de consolider les partenariats entre Lyon et des villes comme Yokohama, Montréal et Barcelone.

> 27^E ÉDITION DE « THE WEB CONF » À LYON (23 AU 27 AVRIL 2018)

Lyon, 2^e pôle numérique français, a accueilli la 27^e édition de la Web Conférence, du 23 au 27 avril 2018.

Cette conférence scientifique internationale dédiée aux technologies et usages du web a réuni 2 319 participants, dont près de 80% d'étrangers venant de 60 pays.

Pour l'édition 2018, la Métropole a choisi de créer un stand sous bannière OnlyLyon afin de promouvoir les savoir-faire métropolitains.

Co-construit avec les équipes du Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon (CRNL), de la DINSI et d'Érasme, du TUBA et de Lyon French Tech, le stand proposait différentes animations et démonstrations. Domaine d'excellence du territoire, les neurosciences ont sensibilisé le public aux bienfaits des recherches sur

la compréhension du fonctionnement du cerveau, sur la manière dont le web (et les écrans) interfère sur l'attention et plus généralement l'impact du web sur l'apprentissage. Le parcours d'immersion présentait le processus d'innovation d'usage dans le cadre des politiques publiques. Le village French Tech a accueilli 15 start-up labélisées French Tech. Lyon a été jusqu'à présent la seule métropole à accueillir cette conférence à deux reprises (2012 et 2018). Les éditions lyonnaises ont été de tels succès que IW3C2, l'organisateur international porteur de l'événement, est disposé à discuter d'une récurrence de l'évènement sur le territoire.





► LES ITINÉRAIRES INNOVANTS : L'INNOVATION AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Innover pour proposer aux bénéficiaires du RSA de nouvelles solutions d'accompagnement est l'un des objectifs du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e). Des appels à projets permettent d'expérimenter des « Itinéraires emploi innovants », parcours d'insertion modulables et adaptés à la diversité des situations.

Suite à un appel à projets lancé en mars 2018, le Conseil métropolitain a voté en septembre l'expérimentation de 156 parcours d'insertion pour des bénéficiaires de six territoires de la Métropole. Pour trois de ces projets, l'emploi est au centre du parcours : c'est par des mises en situation de travail et des emplois de durée variable que les bénéficiaires travaillent à la mise en adéquation de leur profil et de leur projet professionnel, en se confrontant à la réalité du monde du travail. C'est aussi pour eux l'op-

portunité d'utiliser ou de réactiver leurs compétences. Cette offre d'accompagnement s'adresse à des bénéficiaires en difficulté dans leur recherche d'emploi. Différentes modalités d'accompagnement sont proposées: temps collectifs, découvertes des métiers des filières en tension, suivis par un job coach... Les trois autres projets ont pour objectif de remobiliser des bénéficiaires du RSA dans leur parcours.

Ils s'adressent à des personnes en insertion depuis longtemps, que les aléas et les mauvaises expériences dans leur vie professionnelle et personnelle ont démobilisées. Ces parcours interviennent en complémentarité d'une offre diversifiée d'accompagnements déjà déployée par Pôle emploi, les Maisons de la Métropole et des structures d'insertion. Ils seront expérimentés jusqu'au 31 décembre 2019.



► TOODEGO ET TRABOOL, DE NOUVEAUX OUTILS POUR FACILITER LA VIE DES USAGERS

TOODEGO

Une 1^{ère} version test en novembre 2018 et un lancement grand public prévu pour juin 2019. Via un portail et une application, d'intérêt général, Toodego est un point unique d'entrée pour toutes les démarches en ligne, les informations de proximité, et le recueil des contributions des usagers sur le territoire de la Métropole de Lyon. Sur un tableau de bord personnalisé, l'utilisateur accède à ses services du quotidien favoris : les arrêts de bus et stations vélo'v proches de son domicile, la qualité de l'air sur son lieu de travail, sa piscine, le suivi de ses démarches en ligne (suivi de la demande de prestation de compensation du handicap), etc. Toodego propose également aux utilisateurs de contribuer à la vie du territoire en signalant les anomalies rencontrées sur l'espace public. Celles-ci seront transmises aux services compétents pour être résolues.



CHIFFRES CLÉS

- 5 communes pilotes
- 31 services développés + 12 jeux de données
- 2000 utilisateurs interrogés sur tout le territoire

LE PASS TRABOOL

Un site internet www.trabool.com, une application et une carte qui vous permettent de découvrir et de profiter des offres et abonnements du territoire de la Métropole.

Le Pass Trabool a pour objectif de faciliter la vie sur le territoire. Il favorise l'accessibilité aux services via une interface unique pour découvrir leur richesse, souscrire facilement à ces services et y accéder à partir d'un seul support. Hier, si vous aviez besoin de prendre trois billets ou abonnements différents pour vous rendre au musée (Citiz, TCL, Lugdunum), aujourd'hui, vous pourrez voyager et profiter du musée avec le seul Pass Tra-

bool. Demain, le Pass proposera des services personnalisés et de nouvelles offres combinées, basées sur l'analyse des usages, une offre intelligente combinant plusieurs services avec un prix plus attractif.

La Métropole s'est entourée de six partenaires dans les secteurs de la mobilité - TCL, LPA (Parkings et Citiz le service d'autopartage) et Vélo'v - de la culture avec l'office du tourisme (Lyon City Card) et le Musée Lugdunum - et des sports et loisirs avec l'Olympique Lyonnais.



CHIFFRES CLÉS

- 7 services opérationnels (TCL, Olympique Lyonnais, Lyon City Card, LPA CITIZ, LPA Parkings, Vélo'V, Musée Lugdunum)
- 4 M€ d'investissement
- 1000 testeurs engagés ; 300 « pionniers » mobilisés pour la co-conception et l'évolution de l'offre



DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

LES CHIFFRES CLÉS

Plus de
1 900
agents sur
les territoires



380
transactions
immobilières
effectuées (cessions
et acquisitions)

421
projets pris
en charge dans
le cadre de la PPI



475 000 m³
jour d'eaux usées
traitées



86 000 000
m³/an
d'eau potable
produite

200 tonnes
de sapins collectés
soit 51 000 sapins
collectés (ce qui
équivalait à la
superficie de la
place Bellecour
plantée
en sapins)



9 058 000 m²
de surface de
trottoirs nettoyés

10 000
chantiers déclarés
dans le cadre de
la coordination de
travaux sur voirie



-16%
diminution des
émissions de Gaz à
effet de serre (GES)
sur le territoire
entre 2000 et 2015

66
quartiers politique
de la ville pour
260 600 habitants
soit 21% de la
population et 50%
du parc
locatif
social



DIRECTION RESSOURCES

> LA CANICULE S'Y PRÉPARER AU MIEUX

Afin d'améliorer la gestion des phénomènes caniculaires, une expérimentation a été menée à l'été 2018 de distribution de bouteilles thermos individuelles en lieu et place de bouteilles d'eau jetables. La cible de ce dispositif reste



les personnels d'exécution intervenant en extérieur avec une charge physique importante. Ces équipements présentent l'avantage de conserver le liquide à la température souhaitée : fraîche pour l'été, mais aussi chaude en hiver et de générer moins de déchets.

> OPTIMISER LES ACHATS

Pour contribuer à optimiser les achats de la délégation, la Direction Ressources a élaboré avec la direction Voirie, végétal nettoyage un plan d'actions pour l'année 2018 autour de 3 axes majeurs : se doter de méthodes et de processus communs, se structurer en réseau pour partager les bonnes pratiques et valoriser l'activité achats, et préparer en mode projet le renouvellement des achats stratégiques en associant les opérationnels. Faire jouer l'effet volume, réinterroger les spécifications, repenser l'allotissement, optimiser les bordereaux de prix,

consommer autrement, améliorer l'impact environnemental et social... plusieurs leviers de rationalisation de l'achat sont mobilisables et doivent faire l'objet d'une étude précise, marché par marché. Les gains obtenus sont évalués après attribution et suivis tout au long de l'exécution du marché. A titre d'exemple, la démarche achat sur la fourniture de panneaux de police a porté ses fruits, avec une réduction des prix de -23% par rapport aux marchés précédents, à qualité au moins égale.

> BUDGET : LES BONS COMPTES 2018

Dans l'attente des chiffres définitifs et d'une analyse approfondie du compte administratif 2018, on observe d'ores et déjà un taux de réalisation historiquement élevé des opérations DUCV programmées à la PPI (92,3 %), avec un volume de dépenses de 410 M€, en hausse de 66 % par rapport à 2017. S'agissant des dépenses de fonctionnement du budget principal, l'enveloppe budgétaire allouée a pu être tenue, avec un taux de réalisation qui est de 98 % et un volume de dépenses de 225M€.





➤ TOUS ACTEURS DU CADRE DE VIE !

Des réponses coordonnées, au plus proche des besoins des territoires

Depuis mai 2017, afin de garantir plus de transversalité, de cohérence et d'efficacité, les services urbains de nettoyage, voirie et collecte sont regroupés sous la responsabilité d'un directeur de territoire.

Cette nouvelle organisation, mise en œuvre sur cinq territoires, a permis en 2018 d'apporter des réponses rapides et adaptées aux circonstances comme par exemple : sécuriser les berges du Rhône et de la Saône en période de crues, déployer des dispositifs de nettoyage des sites, organiser des opérations de remise en état du domaine public après un violent orage de grêle,...

Enfin, à partir de novembre en raison des manifestations des « gilets jaunes », les équipes de la collecte, du nettoyage, de la voirie, appuyées par les équipes des moyens mécanisés de VVN, sont intervenues chaque semaine pour sécuriser ou pour enlever du mobilier urbain et des silos à verre, opérations complétées ensuite par le nettoyage des espaces publics dégradés.

Au quotidien, près de 2 000 agents sont mobilisés pour garantir la qualité du cadre de vie des métropolitains.



LANCEMENT DU PROJET DE RÉORGANISATION DE TERRITOIRES DES SERVICES URBAINS (TSU) 2018-2020

Démarré en juin 2018, le projet de direction des services urbains « Convergence » vise un double objectif : mettre en concordance les périmètres des subdivisions Voirie et Nettoyement avec les 5 directions de territoires, et réinterroger l'organisation de TSU qui dorénavant rassemble les métiers du nettoyage, de la voirie et de la collecte.

4 axes de travail ont été définis : simplifier l'organisation sur les 5 territoires, construire des liens entre TSU et les directions métiers et ressources, conforter les managers dans leurs missions pour in fine garantir la qualité de service auprès des bénéficiaires.



Sont également au cœur de cette démarche la communication et la co-construction entre les managers et les agents : près de 300 encadrants ont participé aux réunions d'information sur le projet, plusieurs groupes de travail ont été constitués pour établir l'état des lieux des moyens et des ressources allouées à TSU. Enfin, une lettre d'information sur les étapes et l'avancée des groupes de travail est régulièrement envoyée aux agents.

En 2019, la phase de propositions de l'organisation cible sera ouverte au plus grand nombre d'agents possible, tous métiers et cadres d'emploi confondus.

► INNOVATION EN MATIÈRE DE SERVICE À L'USAGER : LES DÉCHÈTERIES MOBILES

La Métropole expérimente un service de déchèteries mobiles dans 6 arrondissements de Lyon et à Villeurbanne, depuis le 1^{er} septembre 2018.



L'objectif est de rapprocher les déchèteries des habitants qui n'ont pas la possibilité de se rendre dans l'une des 19 déchèteries classiques du territoire. Cela permet également de lutter contre les dépôts sauvages, dont le coût d'enlèvement annuel s'élève à 8 M€.

Les 9 déchèteries mobiles sont installées dans des lieux fixes, un jour par mois, le mercredi ou le vendredi de 14 h à 20 h ou le samedi de 10 h à 16 h. Facilement accessibles à pied, en vélo ou en voiture, ce service est totalement gratuit et réservé aux particuliers.

► DE NOUVEAUX PRESTATAIRES POUR LE TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Depuis le 1^{er} octobre 2018 et pour les 7 années à venir, Nicollin et Paprec se partagent le tri de la collecte sélective de la Métropole, soit plus de 64 000 tonnes annuelles d'emballages plastiques et de papiers collectés dans les bacs verts ou les silos.

Ainsi Paprec - qui va trier 60% des tonnages - construit à Chassieu un centre de tri des déchets ultra-moderne et Nicollin - qui traitera 40% des tonnages - effectue des travaux sur son site existant de Saint-Fons jusqu'au printemps 2019 afin de le moderniser, tout en poursuivant son activité. Dès janvier 2020, ces deux centres de tri seront capables de trier tous les emballages plastiques sans exception : traditionnels emballages en métal, cartons, bouteilles et flacons en plastique, mais aussi films, sacs, pots et barquettes en plastique, ainsi que les capsules de café ou de bouteilles,

le papier aluminium, les opercules... La simplification du geste de tri sur le territoire de la Métropole de Lyon et les actions et mesures qui en découlent ont été votées par les élus métropolitains lors du Conseil en décembre 2018. Cette feuille de route

doit permettre de répondre à une forte attente de la part de la population et contribuer à l'amélioration du recyclage. L'objectif de la collectivité est de réduire les erreurs de tri des habitants de 35% aujourd'hui à 24% en 2025.





➤ BIOGAZ PRODUIT À LA FEYSSINE



La Métropole a transformé sa station d'épuration Aqualyon afin de vendre le biogaz produit à partir des boues issues du traitement des eaux usées à GRDF.

Tandis que l'eau traitée est rejetée dans le Rhône, le biogaz produit par le digesteur existant de la station est débarrassé de ses impuretés par passage dans des filtres à charbon actif, puis il est séché et il passe ensuite dans des membranes qui vont sélectionner les

molécules de gaz du méthane et les séparer de celles du CO₂. Ensuite, le biométhane est contrôlé en continu par les installations de GRDF, odorisé et injecté dans le réseau par GRDF.

L'objectif est d'injecter annuellement environ 6 200 MWh de biométhane, soit l'équivalent de 520 foyers chauffés au gaz ou de 28 bus roulant au gaz naturel pour véhicules (GNV). Ce projet s'inscrit ainsi dans la démarche environnementale de la Métropole.

➤ PART-DIEU : DÉPLACEMENTS DE RÉSEAUX

Le projet urbain Part-Dieu se décline en de multiples opérations échelonnées dans le temps.

Ces opérations, ainsi que les projets d'aménagement urbain qui les accompagnent ont fortement impacté les réseaux d'assainissement et d'eau potable gérés par la Métropole de Lyon. Il convenait donc de déplacer les réseaux concernés, en respectant le planning général de réalisation de l'ensemble des opérations constituant le projet urbain. Ces travaux ont fait appel à une maîtrise d'ouvrage et à une maîtrise d'œuvre assurée par la direction adjointe de l'Eau pour les projets d'eau potable et d'assainissement.



> LA MOBILITÉ : UNE OFFRE ENRICHIE DE SERVICE

Depuis de nombreuses années, les équipes du service mobilité travaillent pour faciliter et sécuriser les déplacements, notamment en modes actifs.



860 km d'aménagements cyclables et 47 km de couloirs bus ouverts aux vélos permettent d'augmenter l'usage du vélo. 14 900 arceaux soit 29 600 places vélos dans l'espace public sont mis à disposition des usagers.

En complément, en juillet 2018, 4 000 Vélo'v ont été remplacés pour permettre aux 76 400 abonnés de

bénéficier des nouveaux vélos sans interruption du service. Une appli officielle, ainsi que des vélos électriques en location longue durée font partie de nombreuses nouveautés proposées aux usagers. De plus, une aide de 100 € à l'achat vélo a été instaurée pour l'achat d'un vélo électrique, pliant ou cargo, neuf ou d'occasion.

> NETTOIEMENT

27^e CONVENTION QUALITÉ PROPRETÉ

La Métropole a signé avec la commune de Saint-Genis-Laval sa 27^e convention qualité (CQP). En perspective, la signature de 11 autres CQP d'ici 2019/2020 : une démarche inscrite dans l'action n°12 du Pacte métropolitain. Une CQP permet de responsabiliser l'ensemble des acteurs de la propreté urbaine sur le territoire et d'en améliorer ainsi la perception.

LE CHIEN CITADIN DANS LA MÉTROPOLE

La Métropole offre une diversité d'espaces publics ouverts à l'ensemble des usagers, y compris aux propriétaires de chiens. Pour rappel, la tenue en laisse obligatoire et le ramassage des déjections canines relèvent de la responsabilité du propriétaire. La Métropole et les acteurs du monde canin ont créé une mallette pédagogique distribuée en fin d'année par les vétérinaires aux primo possesseurs. Elle les invite à une initiation à l'éducation canine, dispensée bénévolement par les éducateurs, les clubs canins ou les associations. La finalité de ce dispositif est de rendre la ville cani-accueillante et de lutter contre les incivilités en formant des propriétaires responsables et respectueux de l'espace public, ainsi que des chiens sachant évoluer sur l'espace public.

> PONTS, PASSERELLES ET TRÉMIES : UN PATRIMOINE À ENTREtenir



La direction Patrimoine de Voirie gère 709 ponts, passerelles ou trémies. Plusieurs niveaux de surveillance de ces ouvrages sont déployés selon leurs types, dimensions ou complexité. En 2018, de nombreuses interventions ont eu lieu, qu'il s'agisse de grosses réparations (pont des 3

renards, talus Finat Duclos à Tassin, passerelle Rossellini à Villeurbanne, pont de la Guillotière,...) ou d'interventions préventives (ponts de Couzon, Clémenceau et Poincaré). Par ailleurs les ponts de l'Île Barbe, Bonaparte et de Vernaison sont en surveillance renforcée.

> PATRIMOINE VÉGÉTAL : LABEL ÉCO-JARDIN CONFIRMÉ !

Les parcs de Parilly, Lacroix-Laval et le parc Technologique de Saint Priest ont fait l'objet d'un audit en septembre pour le renouvellement du label Eco-Jardin. Ce label permet d'évaluer les pratiques favorables à la biodiversité, à la préservation des sols et de la ressource en eau. Le label est attribué pour trois ans.



DIRECTION STRATÉGIES TERRITORIALES ET POLITIQUES URBAINES

Le travail avec le Règlement local de publicité (RLP), la traduction territoriale du PDU et l'observatoire du développement durable qui a vocation à inspirer les politiques publiques, sont autant de démarches conduites en 2018 qui illustrent les différents volets de la direction STPU.

➤ ÉLABORATION DU 1^{ER} RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA MÉTROPOLE

Suite à la loi Grenelle 2, l'élaboration du RLP a été engagée par le Conseil de la Métropole le 15 décembre 2017. Il viendra remplacer les 42 RLP communaux actuels.

La concertation grand public est engagée depuis janvier 2018 et une concertation plus spécifique est en cours avec les représentants des instances professionnelles, les associations de protections du cadre de vie et l'UCIL (Union des comités d'intérêts locaux et d'urbanisme).

Une Conférence Métropolitaine des Maires s'est tenue le 7 juin pour présenter les grandes orientations du RLP et échanger avec les maires. Le Conseil de la Métropole du 25 Juin 2018 a débattu des orientations générales du futur RLP métropolitain, pour retenir les suivantes :

- Dé-densifier les dispositifs de publicité sur le territoire de la Métropole,
- Limiter les gabarits des panneaux publicitaires,
- Limiter les dispositifs numériques en les adaptant à leur contexte urbain,
- Limiter la publicité lumineuse et augmenter l'amplitude horaire d'extension nocturne,
- Prendre en compte les espaces singuliers de la ville et les événements exceptionnels.



➤ PHASE D'ÉCOUTE POUR LES PLANS TERRITORIAUX DE MOBILITÉ

Suite à l'approbation du Plan de déplacements urbains (PDU) par le SYTRAL en décembre 2017, la Métropole de Lyon a entrepris d'élaborer des Plans territoriaux de mobilité (PTM). Ils ont pour vocation de décliner et prolonger les orientations du PDU à l'échelle de chaque conférence territoriale des maires. Cette démarche a débuté par une phase d'écoute des attentes et propositions de chacune des communes en matière de mobilité. Ces entretiens ont fait l'objet de cahiers d'acteurs et participent aux réflexions engagées autour de la définition d'une stratégie mobilité locale à l'horizon 2030.

➤ DÉVELOPPEMENT DURABLE, OÙ EN EST LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE DE LYON ?

La Métropole de Lyon a finalisé en 2018 le nouvel observatoire territorial du Développement durable (DD) en partenariat avec l'Agence d'urbanisme. À travers une sélection de 75 indicateurs, l'Observatoire du DD dresse un panorama complet de la situation du territoire et cherche à répondre à 2 questions majeures :

- Comment le développement du territoire impacte-t-il notre environnement et les ressources locales et globales ; satisfait-il au développement humain ?

- Dans quelle mesure le territoire est en capacité d'anticiper les évolutions liées aux transitions à venir ?

L'Observatoire du DD a été communiqué au Conseil Métropolitain le 10 décembre 2018 à l'occasion du rapport de situation de la collectivité au regard du DD. Ce document de synthèse présente les principaux résultats de l'observatoire et les évolutions à engager par la Métropole, les communes et les citoyens pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et à venir.

DIRECTION MAÎTRISE D'OUVRAGE URBAIN

➤ OULLINS : SUR LES BERGES DE L'YZERON

Au bord de la rivière du même nom, le boulevard de l'Yzeron est très prisé des habitants pour son calme. La Métropole l'a réaménagé pour en faire un lieu encore plus agréable. Une voie verte pour se promener, à pied ou à vélo, des bancs pour s'asseoir mais aussi un quartier plus accessible pour les riverains avec un sens unique et un stationnement plus organisé.

Le lit de la rivière Yzeron a fait l'objet de travaux d'élargissement par

le Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron (SAGYRC) pour permettre le passage d'une crue trentennale.

Ces travaux ont entraîné une réduction de l'emprise existante du boulevard, impliquant des travaux de la Métropole :

- démolition puis reconstruction de la passerelle Lionel Terray,
- requalification globale du boulevard de l'Yzeron pour notamment déconnecter une partie des eaux

pluviales du système d'assainissement unitaire,

- création d'un réseau pluvial connecté aux ouvrages de rejet à l'Yzeron,

- mise en œuvre d'un enrobé drainant sur la nouvelle voie verte.

Ces travaux, réalisés en maîtrise d'œuvre interne, ont bénéficié d'une aide financière de l'Agence de l'eau. 3 millions d'euros ont été investis pour des travaux achevés en juin 2018.

➤ VÉNISSIEUX - LE PUISOZ

D'ici 2025, le quartier «Grand Parilly», que les habitants connaissent aussi sous le nom du Puisoz, sortira de terre à Vénissieux. Le futur site s'articulera autour de logements et de bureaux, de grandes enseignes, de services et de commerces de proximité. Le tout relié par des espaces publics qui font la part belle à la nature, juste à côté du parc de Parilly.

En accompagnement du projet urbain, la Métropole a investi 15 M€ pour la réalisation des travaux de création des infrastructures de déplacements multimodaux qui permettront l'accès au site.

Les travaux réalisés en 2018 concernent :

- la requalification du secteur Viviani / Dargent / Santy / RD 318 / bretelle S3a du boulevard L. Bonnevey,
- la requalification de voiries autour de la place Grandclément qui accueille



la station de métro Parilly et un pôle d'échanges bus,

- la requalification de l'avenue J. Guesde avec la création d'une piste cyclable bidirectionnelle et d'un cheminement piétons,
- la création des accès au site de Grand Parilly depuis la RD318, le boulevard Joliot Curie, le boulevard Sembat, le

boulevard L. Bonnevey,

- la création d'une voie verte permettant de franchir le boulevard L. Bonnevey.

Cette voie verte inclut une passerelle modes actifs.

Les ouvertures des magasins Ikea et Leroy Merlin sont programmées pour l'automne 2019.

➤ LYON 7 - ZAC DES GIRONDINS

La ZAC des Girondins, créée en novembre 2011 et concédée à la SERL, avance rapidement.

Situé entre l'avenue Jean-Jaurès et le boulevard Yves-Farge, le futur quartier des Girondins, est aménagé sur 17 hectares. Il est prévu d'y construire 2 900 logements répartis sur 19 programmes immobiliers, des immeubles de bureaux, des locaux d'activités, des surfaces commerciales ainsi que des équipements publics (crèche de 48 berceaux, pôle social et culturel, deux écoles). L'année 2018 a été marquée par la livraison de 137 logements en accession libre ce qui porte à 1878 le

nombre de logements commercialisés. De nombreux chantiers ont démarré (5 lots) et une consultation promoteur est en cours pour la commercialisation de deux nouveaux lots qui devraient être attribués pendant l'été 2019. L'école publique des Girondins et ses 18 classes sera édifée à l'angle du boulevard Yves-Farge et de la rue Pré-Gaudry. Les travaux ont aussi été lancés début 2018 pour permettre une ouverture de l'école à la rentrée de septembre 2019. Enfin, un travail d'adaptation du projet urbain a été réalisé permettant ainsi réduire de la densité perçue pour une amélioration de la qualité de l'habitat. La perte de constructibilité induite a



été compensée par une augmentation des charges foncières évitant ainsi de porter atteinte à l'équilibre du bilan financier. Les évolutions permettent notamment de limiter l'impact des ombres portées sur les cœurs d'îlots et les espaces publics, de dégager des vues généreuses pour les logements et d'éviter les vis-à-vis.

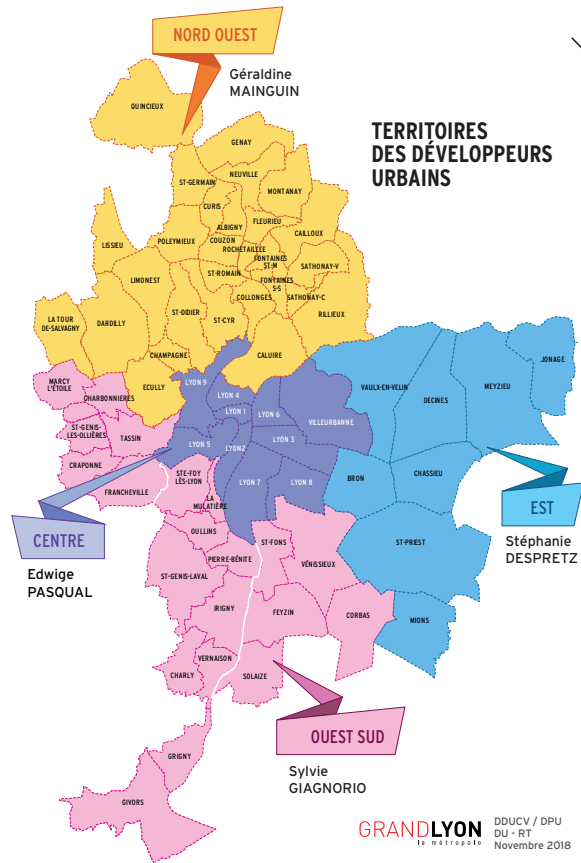


DIRECTION DU PILOTAGE URBAIN

L'année 2018 a permis un passage en revue partagé avec les communes des équipes Politique de la ville. Leur composition, leurs missions, leur insertion dans les équipes municipales ont été analysés. Cet état des lieux a été partagé au 1^{er} trimestre 2019 au cours d'une réunion avec l'ensemble des maires concernés.

> NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

En 2014, 14 projets de renouvellement urbain en quartiers Politique de la Ville ont été retenus pour être financés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (l'ANRU). Pour chaque site, le projet et son enveloppe budgétaire sont définis avec les partenaires pour rechercher une plus grande mixité fonctionnelle et sociale et pour mieux intégrer ces quartiers au territoire. En 2018, 7 projets de site ont été présentés à l'ANRU et ses partenaires. Une convention par quartier précisant les actions à entreprendre et leur financement doit être signée par tous les partenaires.



> L'AUTRE SOIE LAURÉAT D'UN APPEL À PROJET EUROPÉEN



Porté par la Métropole, la ville de Villeurbanne, le GIE Est Habitat et le CCO, le projet innovant de ville inclusive L'Autre Soie, situé dans le périmètre du Carré de Soie, conjugue habitat, culture et économie sociale et solidaire. La Commission européenne a désigné en octobre 2018 le projet Home Silk Road comme lauréat du 3^e appel à projets Urban Innovative Action (UIA) et le soutiendra durant 3 ans à hauteur de 5 M€ (2019-2021).

> GRAND SITE DE FOURVIÈRE

La démarche Grand site de Fourvière a été lancée en mars 2018. Lors de la 1^{ère} réunion du Comité des partenaires, les enjeux, des pistes d'actions et l'annonce de groupes de travail pour bâtir le plan d'actions ont été présentées. 50 entretiens individuels ont été réalisés fin 2018 avec les acteurs internes, les élus, les acteurs du territoire (musées, hôteliers, restaurateurs, CIL, Comité de quartier.) afin de dresser l'état des lieux du site.

> SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DU PORT DE LYON ÉDOUARD HERRIOT

Le Préfet de Région a lancé la démarche partenariale d'élaboration du schéma directeur avec les signataires de la Charte portuaire de 2005, comprenant les grandes orientations de développement à horizon 2030 et une perspective de positionnement du port dans son environnement urbain et portuaire à horizon 2050. Le comité de pilotage de juillet a souhaité la réalisation d'un benchmark portuaire et d'ateliers prospectifs autour des grandes ambitions de l'État : « le port de toutes les énergies », « un port de services, connecté à la Métropole » et « le port, pôle économique et hub intermodal au cœur de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône ». La Mission Gerland a piloté l'atelier 2 (animation par l'Agence d'urbanisme) en janvier 2019.

> DÉPLOIEMENT DES DÉVELOPPEURS URBAINS

Les développeurs urbains doivent mettre en regard la production en termes d'aménagement et d'urbanisme de la Métropole et les attentes des maires. À l'échelle de chaque commune, ils doivent disposer d'une vision complète de ce que produit la DDUCV (planification, programmation et réalisation) et instaurer une relation avec les maires pour connaître leurs attentes et projets. Ainsi, en lien avec la direction Maîtrise d'ouvrage urbaine, elles préparent, assistent et rendent compte des réunions Métropole-Communes organisées autour de la PPI territorialisées sur le plan de l'aménagement et l'urbanisme et établissent les revues de territoire par commune. Ces missions ont été présentées lors des conférences territoriales des maires de novembre 2018 à janvier 2019.



> LE PILOTAGE DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PLAN DE CESSION

En 2018, une gouvernance établie a permis une montée en puissance des études et analyses foncières réalisées dans le cadre de la Stratégie Foncière et de conforter le Plan de Cession.



Une stratégie foncière au service des politiques publiques :

- appui à la politique économique dans la déclinaison foncière de la Stratégie d'Offre d'accueil (PERICA / Rillieux Caluire, Étude sur les futures Zones d'Activités sur l'ensemble de la Métropole),
- finalisation de la Stratégie foncière Habitat et Logement sur St-Fons Centre et mise en œuvre des premières actions foncières ciblées,
- finalisation de la stratégie foncière Eau Potable avec un plan d'actions autour du Champ captant des 4 chênes,

- élaboration de la Stratégie d'intervention Foncière Territoriale sur le secteur Alaï / Libération (Tassin / Francheville),
- accompagnement du Schéma Directeur des Énergies sur les besoins fonciers.

Le Plan de Cession s'est élevé à 3,5 M d'€ de recettes pour 25 ventes délibérées permettant une économie de coût de gestion évaluée à 33K€. Grâce à ces cessions, 85 logements ont été produits et 110 emplois maintenus sur la Métropole.

> LA DFI, GUICHET UNIQUE POUR L'ACTION FONCIÈRE EN PARTENARIAT ÉTROIT AVEC LES DIRECTIONS COMMANDITAIRES

Concernant les déplacements et les équipements publics, de nombreuses acquisitions ont été réalisées pour des projets de voiries individualisées et de proximité mais également au service d'équipements publics structurants et de compétences nouvelles (PENAP/ collèges).

En matière de projet urbains et économiques, les acquisitions ont été soutenues au sein des projets NPR-NU et de la politique de la ville, des projets urbains et économiques, des

réserves foncières à vocation urbaine et/ou économiques et pour le compte des communes. Les cessions réalisées s'inscrivent dans le cadre des projets urbains, d'opérations en régie, du plan de cession et aux aménageurs de ZAC.

Par rapport à la politique de l'habitat, l'action foncière a contribué à la production de 755 logements sur le territoire de la Métropole, et la constitution de 11 réserves foncières (sur les communes de Saint-Fons, Fontaines

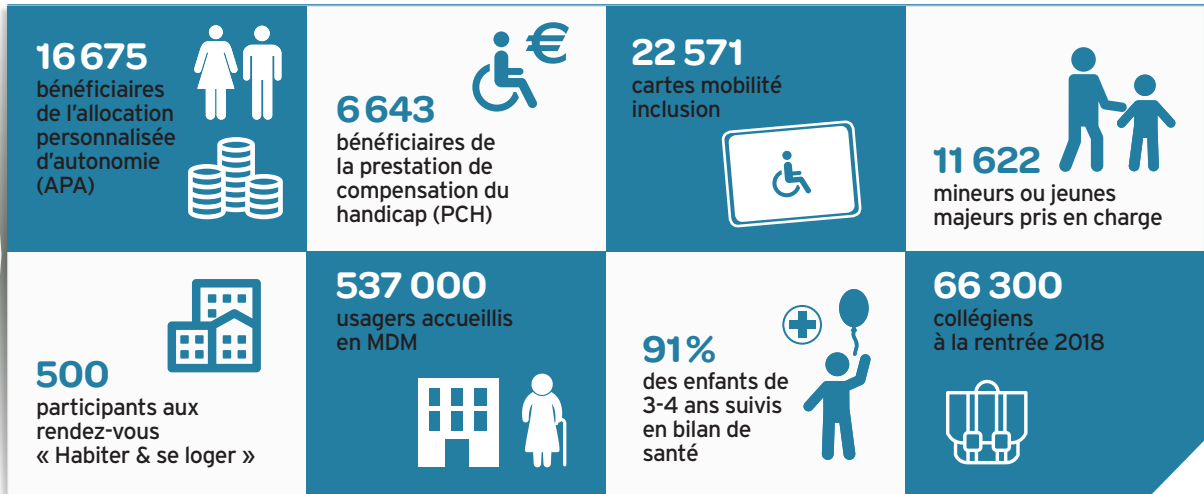
sur Saône, Cailloux-sur-Fontaines, Tassin-la-Demi-Lune, Francheville, Vénissieux, Quincieux et Lyon 7^e).

Le plan de prévention aux risques technologiques : cette année est marquée par la mise en œuvre des premières acquisitions (une dizaine au total), après la mise en place des conventions de financement des mesures foncières pour les 3 PPRT approuvés (Vallée de la Chimie, St-Genis-Laval et Genay).



DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE, HABITAT ET ÉDUCATION

LES CHIFFRES CLÉS



PROJET MÉTROPOLITAIN DES SOLIDARITÉS : 1^{ÈRE} ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PHARES

PERSONNES ÂGÉES - PERSONNES HANDICAPÉES

➤ LA SEMAINE BLEUE : BIEN VIVRE À TOUT ÂGE DANS LA MÉTROPOLÉ !

À l'occasion de la semaine bleue, semaine nationale des retraités et des personnes âgées, du 8 au 14 octobre 2018, les équipes de la Métropole se sont mobilisées pour proposer aux seniors de l'agglomération tout un programme d'activités gratuites. Comme chaque année, les Maisons de la Métropole ont organisé sur leur territoire de multiples ateliers et animations tels que le chant, la marche, le bridge, ainsi que des conférences sur diverses thématiques : la santé cognitive, le développement durable ou encore le patrimoine. Le bus info santé a également sillonné le territoire, allant à la rencontre des habitants pour les informer sur les questions de santé, et la diététicienne de la Métropole a assuré plusieurs animations en différents lieux autour de « bien manger pour bien vieillir ».

Les seniors ont également été sensibilisés à la question de l'adaptation des

logements. L'équipe du projet "bien vivre chez soi à la Métropole" a présenté à un public de personnes âgées différents outils permettant de les sensibiliser aux questions des aménagements du domicile. Les participants ont ainsi pu visiter en réalité virtuelle un appartement adapté, mais aussi se prêter à un "jeu sérieux" pour tenter de concilier aménagements, budget et vie sociale.

En parallèle, la thématique du bien être à travers les jardins de soin a été mise en avant. Une conférence s'est tenue au musée Lugdunum, animée par le Professeur Alain Calender, président de l'association "Jardin, art et soin" et médecin des Hôpitaux de Lyon spécialiste de la question. Afin de donner à voir l'ensemble des bienfaits évoqués lors de cette conférence, un jardin de soin a été reproduit grandeur nature dans la cour de la Maison de la Métropole du 2^e arrondissement

de Lyon ; fruit d'un travail collaboratif entre le service 'parcs et jardins', la direction santé développement social, la direction de la culture et le pôle personnes âgées / personnes handicapées.



› LA MÉTROPOLÉ S'ENGAGE AUX CÔTÉS DES AIDANTS

Depuis 2017, une démarche territoriale partenariale baptisée « Métropole aidante » est conduite par la Fondation France Répit (FFR) et un large collectif d'acteurs engagés dans le soutien aux proches aidants de personnes malades, handicapées ou âgées, dont le nombre est estimé à plus de 165 000 sur le territoire de la Métropole. Co-pilotée par l'ARS et la Métropole, cette démarche vise à fédérer les acteurs et faciliter l'accès des aidants aux dispositifs de répit et d'accompagnement avec un double objectif de structuration de l'offre et d'accès facilité aux propositions. En 2018 se sont tenus plusieurs groupes de travail qui ont permis d'aboutir aux

travaux suivants :

- l'étude des situations et besoins des proches-aidants,
- la cartographie de l'offre de répit et d'accompagnement des aidants,
- l'élaboration d'une charte "Métropole aidante" pour les acteurs.

D'autres chantiers sont en cours :

- l'ouverture d'un lieu d'accueil, d'information et d'orientation des aidants,
 - la création d'un site internet dédié.
- En parallèle de cette démarche, la Maison du répit de la Métropole de Lyon située à Tassin-la-Demi-Lune a ouvert ses portes le 1er octobre 2018. Elle a pour objet d'accueillir

sur des besoins de répit programmés, mais aussi en urgence, les enfants et adultes fragilisés par la maladie ou par le handicap, et s'ils le souhaitent les proches aidants. Cet accueil médicalisé assure une continuité des soins et une surveillance 24h/24h, ainsi qu'un accompagnement par des professionnels et des bénévoles formés. Ce lieu est fondamentalement conçu comme un espace convivial et familial, avant d'être un établissement médico-social. La Métropole de Lyon a contribué à cette opération en attribuant (Conseil du 28 janvier 2019) une subvention de 400 000€ à la fondation, permettant de finaliser le financement du projet.

› RENFORCER LA QUALITÉ DE LA VIE À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En septembre 2018, la Métropole a adopté une nouvelle politique de tarification de l'aide à domicile. Cette réforme avait pour objet principal le relèvement significatif des tarifs de référence de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH), respectivement versées à 16 675 et 6 643 bénéficiaires.

Ces deux prestations permettent notamment de financer des heures d'aides humaines, mises en œuvre par des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) dans la majorité des cas. La participation de la Métropole au financement des heures d'aide

humaine de chaque bénéficiaire est calculée sur la base d'un tarif de référence, qui a fait l'objet d'une augmentation comprise entre 5 et 14% pour l'APA et entre 5 et 12% pour la PCH selon les modes d'intervention.

Cela traduit la volonté forte, inscrite dans le projet métropolitain des solidarités, de favoriser le développement et la qualité du maintien à domicile lorsqu'il est souhaité, de permettre l'accès équitable et facilité aux prestations, mais aussi de soutenir le secteur économique de l'aide à domicile, et renforcer le partenariat et la contractualisation avec les SAAD.

› MISE EN PLACE DE LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION

La Carte Mobilité Inclusion (CMI) remplace depuis septembre 2017 les cartes priorité, stationnement, invalidité, avec des avantages et des conditions d'attribution similaires.

La dissociation des traitements pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap a simplifié procédures et a permis de renforcer l'évaluation de demandes plus complexes. En 2018, 22 571 CMI ont été accordées, dans 90% des cas à des adultes.

PROTECTION MATERNELLE & INFANTILE

› LES MOIS DE LA PRÉVENTION

Dans le cadre du Projet Métropolitain des Solidarités, la PMI met en œuvre des campagnes de promotion de la santé sur différentes thématiques tout au long de l'année, en impliquant les acteurs de la petite enfance.

L'objectif de ces campagnes est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en favorisant un ac-



cès équitable à l'information et à la prévention. C'est aussi une opportunité de travailler avec les professionnels de la petite enfance et de la périnatalité sur les mêmes messages de prévention dans une temporalité identique.

Ces campagnes se déclinent à travers des supports d'information sur lesquelles figurent un message préventif invitant les parents ou futurs parents



à échanger avec les professionnels de santé et/ou de la petite enfance. Les thématiques ont été identifiées à partir d'une enquête menée auprès des usagers et des professionnels de PMI et de CPEF sur leurs besoins en termes de prévention santé.

Plusieurs campagnes ont déjà été diffusées :

- « Pour se faire d'autres copains, on se fait vacciner demain » (août 2018)
- « A tous les âges, je joue ! » (décembre 2018)
- « Vos enfants et les écrans » (mars 2019)

Ces campagnes sont diffusées sur l'ensemble de la Métropole de Lyon dans les PMI et CPEF des MDM et MDMS ainsi qu'auprès de leurs différents partenaires tels que les crèches, les relais d'assistants maternels, les écoles, les LAEP (lieux d'accueil parents enfants), l'ADES (association départementale d'éducation pour la santé)...

> « VOIT-IL BIEN ? ENTEND-T-IL BIEN ? »

Journée du Groupe de Pédiatre Générale (GPG) du 27 septembre 2018, au Musée des Confluences.



Le 27 septembre au Musée des Confluences, s'est tenue la 10^e journée du GPG consacrée aux troubles de la vue et de l'audition chez les enfants. Cet événement scientifique et médical de niveau national, a été co organisé par la Métropole et le GPG, association affiliée à la Société Française de Pédiatrie. 400 personnes ont participé à cette rencontre centrée sur les causes des déficits, les méthodes de dépistages selon les âges, les solutions existantes et les perspectives thérapeutiques pour offrir aux enfants et aux familles un accompagnement adapté.

SANTÉ & DÉVELOPPEMENT SOCIAL

> MISE EN PLACE DU COMITÉ ÉTHIQUE

Depuis 2015, la Métropole s'attache à donner aux agents œuvrant dans le domaine social et médico-social un cadre et un soutien institutionnel dans le domaine de l'éthique, de la déontologie et du partage d'informations. Un comité d'éthique pluridisciplinaire, composé de cadres de la DSHE a été créé en 2018 pour aider les

agents dans leurs questionnements, rendre des avis et fournir des informations et outils méthodologiques. Ce comité rend régulièrement des avis sur des situations individuelles, mais produit également des outils pratiques et méthodologiques à destination des professionnels de terrain et participe à plusieurs chantiers institutionnels.

ÉDUCATION

> UN COLLÈGE POUR DEMAIN : LE NOUVEAU DÉFI DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DES JEUNES

Après avoir travaillé sur les thèmes du harcèlement scolaire, de l'égalité entre filles et garçons, et d'une plateforme numérique d'entraide entre collégiens, le Conseil métropolitain des jeunes a planché, pour sa 2^{nde} et dernière année de mandat, sur les enjeux à relever par le collège du futur. Une commission pédagogie et rythmes scolaires a donc suivi plusieurs pistes de réflexion qui ont donné lieu à une vidéo et à la création d'un livre blanc.

Parmi les idées phares, une gestion du temps équilibré, entre cours purement pédagogiques et cours ludiques, réduire le temps des vacances d'été

pour commencer plus tard le matin dans l'année, favoriser les échanges de niveaux pour développer l'entraide entre élèves, privilégier l'apprentissage horizontal et davantage de communication entre professeurs et élèves ...

La commission orientation a quant à elle élaboré un site consacré à l'orientation professionnelle comportant plusieurs rubriques dédiées aux collégiens sur la recherche de stages et l'estime de soi notamment.

Entre deux séances de travail, les jeunes élus ont également développé leur esprit citoyen, éclairé et responsable, en visitant l'Assemblée nationale

à Paris en novembre.

Ces différents projets seront présentés au cours d'une assemblée plénière de clôture aux grands élus et aux autorités académiques, le 19 juin.



> HABITER ET SE LOGER : LES RENDEZ-VOUS DE L'HABITAT

**18 septembre au 8 octobre 2018 :
2^e édition d' « Habiter & Se Loger :
Les Rendez-vous »**

Ces rendez-vous 2018, organisés par la direction de l'Habitat et du Logement, ont rassemblé plus de 500 acteurs élus et professionnels de l'habitat et du logement, pendant 6 temps forts (séance d'ouverture, quatre ateliers-débats, séance de restitution), pour échanger sur la politique de l'habitat, partager des éléments de bilan et renouveler les dynamiques de fabrication des politiques de l'habitat et du logement.

Thèmes des 4 ateliers :

- **Atelier «Habiter autrement» :** organisé dans le cadre de l'Observatoire de l'habitat en partenariat avec l'Agence d'urbanisme. De nouvelles façons d'habiter et de concevoir les logements émergent, en lien avec l'évolution des aspirations et des modes de vie des habitants : comment produire « en nombre » des logements adaptés y répondant ?
- **Atelier «Logement d'abord» :** sur la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le «Logement



d'abord et la lutte contre le sans-abrisme» sur le territoire de la Métropole. Une visite de site, des retours d'expériences européennes et une table-ronde ont permis d'éclairer les défis et conditions de réussite sur le territoire.

- **Atelier «Mobiliser le parc privé» :** sur l'enjeu de développer une offre de logements à loyers maîtrisés dans le parc privé, qui représente le stock principal de logements mais dont la mobilisation est faible. C'est aussi un des enjeux du Logement d'Abord.

- **Atelier «Logement et emploi» :** sur les dynamiques croisées de logement et d'emplois sur le territoire, de solutions et expérimentations proposées par Action Logement, pour améliorer le logement des salariés des entreprises et faciliter l'accès à l'emploi et à la mobilité professionnelle. Des interventions d'experts européens et nationaux, des tables rondes d'acteurs mobilisés et des échanges riches font de cette deuxième édition une belle réussite !

ENFANCE & FAMILLE

> CRÉATION D'UN RÉFÉRENTIEL SUR LE PARRAINAGE DE PROXIMITÉ

Ce référentiel est le fruit d'un travail mené depuis plusieurs années avec les partenaires concernés et réunis dans le cadre du groupe métropolitain dédié au parrainage de proximité. La nouvelle version de ce document s'attache à mettre davantage l'accent sur la prévention. C'est la raison pour laquelle son titre a changé et est devenu : « Parrainage de proximité en prévention comme en protection de

l'enfance - Ensemble pour aider l'enfant à grandir ». Le lien de parrainage est présenté comme une réponse possible aux besoins de l'enfant par l'instauration d'un lien privilégié entre un adulte et un enfant, mais également comme un soutien à la parentalité. La complémentarité des acteurs dans l'intérêt de l'enfant (parents, professionnels, bénévoles) est en outre mise en exergue.

> ACCOMPAGNEMENT ET PRISE EN CHARGE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Depuis 2016, la Métropole de Lyon connaît une augmentation sans précédent du nombre de demandes de prise en charge émanant de jeunes mineurs non accompagnés. Les nouvelles admissions sont intervenues dans un contexte déjà tendu au niveau des capacités d'accueil disponibles à l'aide sociale à l'enfance. L'ensemble des structures a aujourd'hui atteint sa pleine capacité.

En réponse à ce contexte évolutif et complexe, la Métropole de Lyon a travaillé à la construction et à la mise en œuvre de dispositifs adaptés. Le partenariat déjà

engagé avec l'ensemble des acteurs concernés s'est renforcé et consolidé tout au long de l'année 2018. Faire face au nombre très important de demandes de prise en

charge formulées, tout en veillant à assurer un accueil des jeunes, une évaluation qualitative de leur situation dans les meilleurs délais et un accompagnement adapté,



constituent des enjeux majeurs pour la Métropole.

Dans la continuité des actions initiées en 2018 et afin de permettre une amélioration de la situation, le principe d'une évolution de la prise en charge des mineurs non

accompagnés a été acté en Conseil de Métropole.

Celle-ci porte notamment sur les axes suivants :

- ouverture de 850 places d'hébergement temporaire/accueil provisoire d'urgence en vue de garantir

la fluidité du dispositif de mise à l'abri et d'évaluation (cadre juridique de la déclaration d'accueil collectif de mineurs),

- mise en place d'un dispositif d'hébergement et d'accompagnement pour mineurs non accompagnés (500 places à créer via la procédure d'appel à projet social et médico-social),

- mise en place d'un dispositif d'accompagnement de jour dédié aux mineurs non accompagnés (300 places à créer via la procédure d'appel à projet social et médico-social).

CHIFFRES CLÉS PROTECTION DE L'ENFANCE

- 10 645 mineurs pris en charge au moins une fois à l'aide sociale à l'enfance (ASE)
- 977 jeunes majeurs pris en charge
- 1 722 mineurs non accompagnés évalués (dont près de 1 000 pris en charge)
- 1 466 demandes traitées par la cellule technique de l'IDEF
- 1 279 mineurs accueillis à l'IDEF (soit un taux d'occupation de 118%)
- 28 enfants adoptés dont 14 à l'adoption nationale

► PLAN PAUVRETÉ

La Métropole s'est engagée, aux côtés de l'État, en qualité de territoire démonstrateur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lors de la séance publique du 10 décembre 2018.



Par la diversité de ses compétences et son rôle d'ensemblier, la Métropole entend mobiliser les acteurs de la solidarité pour mieux répondre aux défis sociaux qui fragmentent son territoire. Au niveau national, dix territoires ont été retenus dans cette démarche. L'État consacrera, pour la Métropole de Lyon, une enveloppe d'1,4 million d'euros par an, sur la période 2019-2021 pour la mise en œuvre de ce plan. En prenant appui sur cette stratégie nationale, la DSHE souhaite, conjointement avec la DEES, amplifier les ac-

tions de prévention et de lutte contre la pauvreté, déjà inscrites dans les cadres d'orientations stratégiques, que ce soit le Projet Métropolitain des Solidarités, le Programme Métropolitain d'Insertion pour l'Emploi et le Pacte de cohérence. Elle vise également à initier de nouvelles expérimentations, pour réduire, par des mesures concrètes et innovantes, les situations de précarité sur le territoire métropolitain.

Pour co-construire les actions et définir ses priorités, sera lancée une vaste

concertation avec les associations et les usagers. Les actions s'adresseront principalement aux publics situés aux carrefours des politiques publiques, et pour qui les dispositifs de droit commun restent insuffisants pour leur permettre de sortir durablement de la pauvreté. Elles ciblent, ainsi, les jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance, les familles vivant à la rue, les publics vulnérables présentant des difficultés d'accès à leurs droits et les personnes en insertion éloignées de l'emploi.

MAISONS DE LA MÉTROPOLE

► BIENVENUE EN MDM : UN PROJET COMMUN POUR L'ACCUEIL

L'année 2018 a permis de lancer un projet commun pour l'accueil. Son objectif ? Favoriser la confidentialité, l'accessibilité et la lisibilité des services des Maisons de la Métropole.

Chaque année, sur le territoire métropolitain, près de 150 000 personnes sont reçues. Les 57 MDM enregistrent ainsi 537 000 contacts à l'accueil. Autant de questions, de sollicitations et d'orientations données à l'usager pour l'aider dans ses démarches. L'année 2018 a permis de construire une feuille de route qui prend en compte l'accueil dans sa globalité :

- Accompagner les professionnels (renforcement des formations et de la prévention)
- Ajuster le parcours usager
- Penser la place du numérique et de la téléphonie
- Aménager les locaux avec ceux qui les utilisent au quotidien (MDM remix)

L'accueil, c'est l'art de recevoir et de poser les bases de la relation qui démarre. L'espace, les mots et les outils de médiation déterminent ensemble la qualité de cette relation.

CHIFFRES CLEFS POLITIQUES PUBLIQUES

- 91 % des enfants de 3 / 4 ans suivis par les services de PMI dans le cadre des bilans de santé
- 537 000 usagers reçus dans les 57 Maisons de la Métropole en 2018
- 4000 usagers reçus à la MDMPH



RELATIONS AUX COMMUNES ET TERRITOIRES

La Semaine des assistant-es maternel-les

Du 17 au 24 novembre 2018

Animations et rencontres dans toute la métropole

Programme détaillé sur : mef.grandlyon.com/asmal



grandlyon.com



LA MÉTROPOLE S'ENGAGE À VOS CÔTÉS

GRAND LYON

► ORGANISATION DE LA 1^{ÈRE} SEMAINE MÉTROPOLITAINE DES ASSISTANT-ES MATERNE-LES DU 17-24 NOVEMBRE

Sur une initiative de la Métropole, une action concertée de tous les acteurs impliqués dans l'accueil individuel des jeunes enfants, a été réalisée par la direction de la PMI, la direction des Relations aux territoires et aux usagers ainsi que la CAF pour mettre en valeur le métier d'assistant-e maternel-le. L'opération s'est inscrite dans le cadre de la semaine nationale des assistant-e maternel-le, du 17 au 24 novembre 2018. Les Relais d'Assistants Maternels (RAM) des 18 communes et cinq arrondissements de Lyon 3 - 5 -

6 - 7 - 9 se sont fortement mobilisés pour proposer des ateliers et animations dans 53 lieux du territoire. Une large information a été diffusée auprès des habitants de la Métropole à travers le journal MET et via la diffusion d'un programme recensant l'ensemble des actions menées sur le territoire. L'objectif, valoriser le métier d'assistant maternel et ce mode de garde ainsi que les lieux ressources du territoire que sont les RAM. Cet événement, qui a permis une réelle synergie entre les acteurs, sera reconduit en novembre 2019.



► PROJETS SOCIAUX DE TERRITOIRE : LA SOLIDARITÉ DE PROXIMITÉ

En 2018, la Métropole s'est engagée dans la mise en œuvre du Projet Métropolitain des Solidarités. Face aux enjeux sociaux propres à chaque territoire, elle le décline en plusieurs projets sociaux de territoire. Ces projets démarrent par une observation sociale approfondie, documentée par des indicateurs socio-démographiques et une analyse qualitative qui donne la parole aux acteurs publics et associatifs. Ce diagnostic est ensuite

partagé avec les partenaires des Maisons de la Métropole. Puis il permet d'identifier les actions les plus pertinentes au regard des caractéristiques sociales de chaque territoire. Ce travail s'inscrit dans une logique de développement social local, et permet de proposer un cadre d'intervention commun aux acteurs sociaux et médico-sociaux. L'année 2018 aura permis de construire la méthode avec l'appui du collègue coopératif, et de finaliser

4 des 8 diagnostics de territoire. Sur Vénissieux-St Fons, les actions prioritaires ont été partagées avec les partenaires le 18 octobre et font apparaître 6 axes prioritaires :

- Accès et maintien dans le logement,
- Fracture numérique,
- Non maîtrise de la langue française,
- Isolement et liens sociaux distendus
- Chômage et insertion socio-professionnelle difficile,
- Fragilités familiales et jeunesse en difficultés.

► JOURNÉE DÉONTOLOGIE ET PARTAGE D'INFORMATIONS - 6 FÉVRIER 2018



Le 6 février 2018, plus de 600 élus, agents métropolitains et partenaires se sont retrouvés à la Bourse du Travail à Lyon pour une journée d'étude et d'échanges autour du partage d'informations dans les domaines social et médico-social. Organisée en partenariat avec l'union départementale des CCAS, cette rencontre a permis aux participants de partager leurs questionnements, de mieux connaître leurs besoins et contraintes respectifs dans un environnement où le fait de concilier respect de l'intimité des personnes et nécessaire fluidité des informations devient toujours plus complexe.



► L'OUVERTURE DES MAISONS DE LA MÉTROPOLITAIN POUR LES SOLIDARITÉS

À Lyon, les Maisons de la Métropole pour les Solidarités ont ouvert leurs portes le 23 février 2018.

Les MDMS constituent la porte d'entrée unique pour les usagers qui font face à des difficultés sociales. Environ 18 500 usagers sont accueillis tous les mois. Ils sont reçus immédiatement par un professionnel lorsqu'ils se présentent la première fois, ce qui permet d'évo-

quer plus facilement sa situation et d'apporter de premières réponses. Les professionnels de la Métropole peuvent mettre en place des dispositifs sociaux portés par le CCAS, comme la domiciliation ou des aides financières spécifiques pour les familles ou les personnes

âgées. Les professionnels du CCAS peuvent actionner des dispositifs de la Métropole, notamment dans le domaine de la prévention de l'enfance. Un an plus tard, l'organisation s'ajuste à partir des préconisations établies par un groupe d'agents.



ORGANISATION

> LA DIRECTION PROTECTION DE L'ENFANCE DEVIENT LA DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE : CRÉATION DE LA MISSION PRÉVENTION

En tant que cheffe de file de la Protection de l'Enfance, la Métropole entend construire une politique de prévention s'adressant à tous afin d'anticiper la dégradation des situations familiales. Le Projet Métropolitain des Solidarités consacre d'ailleurs une large part aux poli-

tiques de prévention dans tous les domaines de l'action sociale.

Cette volonté s'est concrétisée par la construction d'un service dédié spécifiquement à la prévention lors de la réorganisation de la Direction de la Protection de l'Enfance qui est aujourd'hui la Direction de la

Prévention et de la Protection de l'Enfance.

Cette nouvelle organisation poursuit l'objectif de valoriser et développer davantage les actions de prévention afin d'intervenir le plus en amont sur des situations de vulnérabilité éducative.

> LA RÉORGANISATION DE L'INTERVENTION SOCIALE SUR LES TERRITOIRES

Lors de la mise en place de la Métropole, un état des lieux des modalités d'exercice de l'intervention sociale sur les différents territoires a été réalisé. Ce bilan a mis en évidence une grande disparité d'organisations, avec des degrés divers de spécialisation des travailleurs sociaux selon les lieux, présentant un risque de rupture de l'équité de traitement des usagers sur l'ensemble du territoire Métropolitain. En 2018, plusieurs phases de réflexion, nourries par l'écoute des professionnels de terrain et le recueil de leurs propositions, ont permis de définir une nouvelle or-

ganisation pour l'ensemble du service social de polyvalence au sein des Maisons de la Métropole. Afin de garantir le droit des personnes à un premier accueil de qualité, de simplifier leur accès au droit et de garantir une prise en compte globale de leurs difficultés dans une logique de parcours, il a été décidé de réaffirmer le caractère « généraliste » des travailleurs sociaux. Toutefois, l'accompagnement spécifique des personnes âgées et des personnes en situation de handicap sera pris en charge de manière globale par des travailleurs sociaux spécialisés « autonomie ».

Chaque usager aura donc l'assurance de bénéficier d'un accompagnement global par un « référent de parcours », quel que soit la nature ou le niveau de ses difficultés. Par ailleurs, un réseau de « référents thématiques » au sein de chaque territoire permettra d'assurer le niveau d'expertise de l'équipe sociale sur les dispositifs et problématiques les plus complexes.

Cette nouvelle organisation a été approuvée par le Comité technique le 1^{er} avril 2019 et sera mise en place sur l'ensemble des Maisons de la Métropole à partir de septembre 2019.

> DÉFINITION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE L'IDEF

L'élaboration du projet d'établissement de l'IDEF, initiée en 2017, s'est poursuivie en 2018 en concertation avec les agents (plus de trente groupes de travail).

4 axes prioritaires de travail sont définis :

- 1) **L'accueil des 3-18 ans** au foyer d'accueil d'urgence avec une réorganisation par tranche d'âge et la création de places supplémentaires.
- 2) **La refonte des cycles de travail**, qui sont multiples et peu attractifs (travail jour/nuit, amplitude horaire large...). L'objectif est de les refondre en veillant au respect de la réglementation et en adaptant les moyens aux besoins.
- 3) **Le travail de nuit** : il s'agit d'harmoniser le travail de nuit à l'IDEF et de réduire le nombre de professionnels concernés en les spécialisant.
- 4) **L'accueil mères-enfants** : l'objectif est d'améliorer l'organisation du service et de favoriser une plus grande transversalité avec l'ensemble de l'IDEF.

La mise en œuvre du projet d'établissement est prévue pour l'automne 2019 avec la mise en place d'une nouvelle organisation.

> UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR LA DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT (DHL)

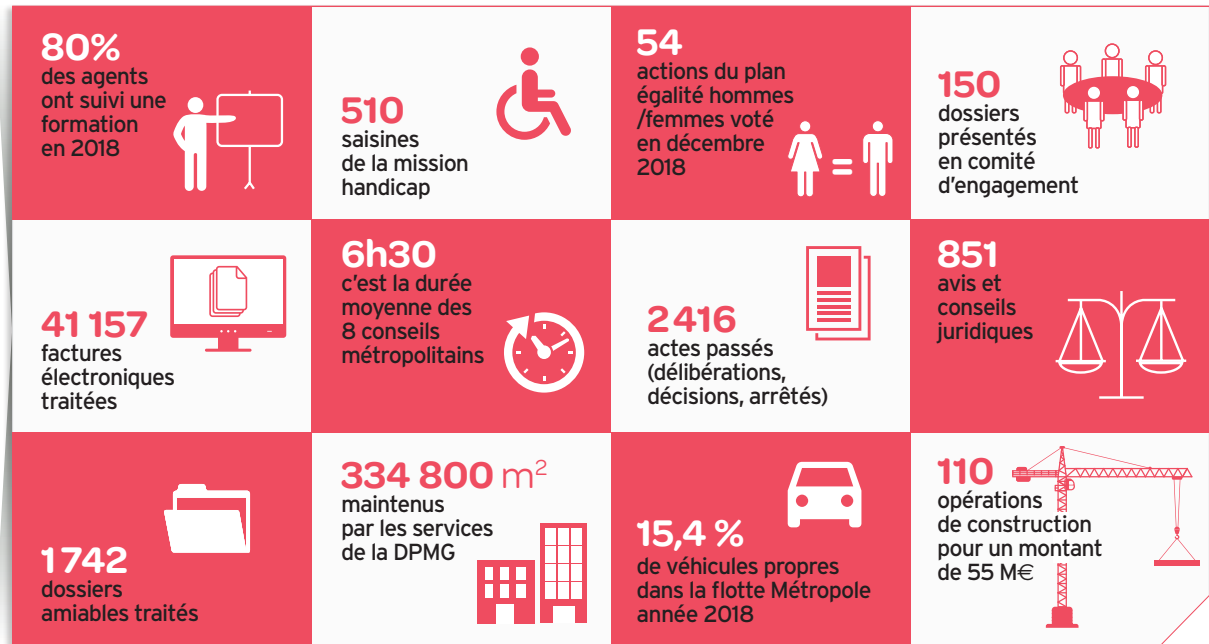
En place depuis novembre 2018, elle résulte d'un chantier démarré fin 2017, avec le service Accompagnement à la transformation ; l'objectif est de prendre en compte les nouveaux enjeux « habitat et logement » et les évolutions d'activités de la DHL depuis la création de la Métropole, favoriser le travail en transversalité et rendre l'organisation plus lisible pour l'extérieur.

La DHL s'appuie désormais sur trois services dont une partie des équipes est territorialisée : développement et renouvellement de l'offre d'habitat, qualité du parc existant, inclusion par le logement. Une mission gestion de la demande et des attributions a été créée. Trois chargées de missions exercent par ailleurs des fonctions transversales (stratégie et projets innovants ; PLU-H et observatoires ; pilotage et contractualisation).



DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES

LES CHIFFRES CLÉS



DIRECTION DES FINANCES

> UNE CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT POUR MAÎTRISER LES DÉPENSES

La Métropole de Lyon, à l'instar de 321 autres collectivités françaises, fait partie du dispositif de contractualisation initié par l'État afin de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales.

L'État a fixé à 1,2% par an l'évolution globale des dépenses de fonctionnement des collectivités, au titre des années 2018 à 2020. Cette évolution, devant intégrer l'évolution de l'inflation, rend l'exercice assez compliqué et revient, à une diminution des dépenses de fonctionnement.

Pour respecter ce contrat signé en juin 2018 par la Métropole, l'ensemble des directions a été mobilisé selon deux axes principaux :

- rechercher des économies sur les dépenses de fonctionnement dans le cadre du chantier marges de manœuvre engagé depuis plusieurs années,
- optimiser la réglementation comptable afin d'imputer les dépenses en investissement plutôt qu'en fonctionnement.

Au titre de l'année 2018, la collectivité a respecté l'évolution des dépenses de fonctionnement fixée avec l'État. La Métropole agit également auprès du gouvernement et des associations d'élus pour faire évoluer pour l'avenir ce contrat afin qu'il prenne en compte l'inflation ainsi que les recettes et pas seulement les dépenses.

> NOTATION FINANCIÈRE DE LA MÉTROPOLE : AVEC MENTION AA

La Métropole de Lyon a été notée pour la première fois en 2018 par l'agence de notation Fitch Ratings. L'agence de notation a attribué la meilleure note possible à notre collectivité.

La note obtenue sur les perspectives à long terme est en effet la plus élevée que la collectivité pouvait obtenir puisque la note d'une collectivité ne peut être supérieure à celle de l'État : un AA qui reflète les performances budgétaires solides de la Métropole.

Avec un PIB de 74,6 milliards d'euros, l'agence classe Lyon au 17^e rang des métropoles européennes mais au 13^e rang pour le PIB par habitant (43 300 €).

Pour conclure, Fitch considère que la gestion financière de la Métropole de Lyon est de qualité, efficace et prudente notamment en matière de prévisions, ce qui devrait lui permettre de contrôler étroitement ses objectifs financiers et son niveau d'endettement.

RESSOURCES HUMAINES

> **MANAGER À LA MÉTROPOLE : DES OUTILS DÉPLOYÉS POUR UNE CULTURE PARTAGÉE**

La démarche managériale engagée en 2017 visait à impulser une dynamique en affirmant le rôle clef du manager dans la fédération des collectifs de travail. 2018 a vu se concrétiser cette volonté forte grâce à la coproduction par et pour les managers du guide « Manager à la Métropole », à la fois outil de culture commune et outil pratique pour tous les managers.

Ce document a pour vocation de donner des repères et un cadre commun d'action aux managers de la métropole. Le référentiel managériale a été présenté à l'ensemble des managers en avril 2018, puis à fait l'objet d'un processus de déploiement en cascade tout au long de l'année.

Plusieurs leviers d'action ont permis d'agir sur l'ancrage du référentiel dans les pratiques. En matière de recrutement par exemple, via l'inscription de compétences managériales directement issues du référentiel dans les offres d'emploi. Dans le domaine de la formation également, diversification des formats, mise en place d'un cycle de conférences inspirantes ou encore lancement de la première promotion du « Campus du management » qui s'est mobilisée sur le thème du « développement des potentiels individuels et collectifs ». On notera aussi l'évolution de l'espace dédié au management sur Comète, qui permet à tous les cadres de trouver des informations et des outils dédiés au management.

La boîte à outils s'enrichira encore en 2019 puisque de nombreuses actions sont au programme, parmi lesquelles la mise en œuvre de groupes d'échanges sur les



pratiques managériales, le développement d'un campus du management de proximité, ou encore l'adaptation de la grille d'entretien professionnel afin de mieux prendre en compte les compétences managériales. En matière d'évaluation, une expérimentation sera menée sur un dispositif d'évaluation des managers par leurs équipes.

> **GUIDE PRATIQUE DE LA LAÏCITÉ : 700 MANAGERS FORMÉS EN 2018**

Un guide pratique de la laïcité a été édité en 2018. Document de référence pour les managers, ce guide a été réalisé de façon collaborative avec des agents de toutes les entités, tous les métiers et tous les niveaux hiérarchiques et concerté avec les organisations syndicales. À l'appui de situations rencontrées à la Métropole, ce sont des réponses opérationnelles respectueuses du droit à la fois dans nos relations aux usagers, et plus largement dans nos missions d'agents du service public qui ont permis la production de ce guide. Durant l'année 2018, 700 managers toutes délégations confondues ont bénéficié d'une des 14 sessions de formation-action organisées. Les managers ont unanimement apprécié cette

formation, qui a constitué un réel apport de connaissances et leur a permis de trouver des réponses claires à une préoccupation essentielle de leur quotidien.

La mission Diversité poursuit son travail et peut être sollicitée sur toute question relevant de cette thématique. En 2019, l'accent est mis sur la sensibilisation des agents. Un module sera prochainement expérimenté en ce sens. Il pourra être proposé ensuite dans les tous les collectifs qui en font la demande, selon des modalités adaptées au contexte.



Retrouvez toutes les ressources sur Comète Rubrique Dans les Délégations > dossier Transverses > Diversité. Contact : missiondiversite@grandlyon.com

> **CONVENTION FIPHFP 2017-2019, BILAN INTERMÉDIAIRE**

Le 12 février 2019, la mission Handicap a présenté le bilan 2018 aux membres du Comité technique et du CHSCT. Sur les effectifs au 1^{er} janvier 2018, le taux d'emploi légal est de 5,78 %, contre 3,98 % en 2016.

Cette progression est le résultat d'une politique volontariste en matière de recrutement, mais également des actions de sensibilisation menées sur différents sites de la Métropole.

Handicap, en parler pour agir ensemble



> UNE PLATE-FORME DÉMATÉRIALISÉE POUR MIEUX ACHETER

RRET RÉSEAU
RESSOURCES
ET TERRITOIRES

Dématisation des marchés publics

sur la plateforme mutualisée
des marchés publics
de la Métropole de Lyon

Guide pratique à l'attention des entreprises

grandlyon.com

GRANDLYON
LA MÉTROPOLITAINE

Ce projet a été initié par une demande des communes dans le cadre du Réseau Ressources et territoires Commande publique en 2015 et a été inscrit au sein du pacte de cohérence métropolitain.

Après le lancement d'une procédure de mise en concurrence et l'adoption d'une délibération en juillet 2018, le projet a abouti en août 2018 grâce aux actions conjointes de la DAJCP, de la DTP et de la DINSI.

Cette plateforme permet de répondre à l'obligation de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics au 1^{er} octobre 2018. Elle permet également aux entreprises de répondre à des demandes de devis. Forte de son succès, plus de quarante de communes auront rejoint la plateforme d'ici fin

2019. Cette démarche participe pleinement à l'objectif de simplification de la commande publique en facilitant la soumission aux marchés publics pour les entreprises et apporte une meilleure visibilité des consultations lancées sur le territoire de l'agglomération lyonnaise.

Pour accompagner la démarche et encourager les opérateurs économiques à répondre aux consultations, un guide pratique de dématérialisation des marchés publics à l'attention des entreprises a été élaboré pour répondre aux questions courantes des entreprises et pour faciliter le dépôt des offres électroniques. Des sessions d'information et de sensibilisation sur la dématérialisation ont également été organisées avec présentation de la plateforme aux opérateurs économiques.



> SÉCURISER JURIDIQUEMENT LA MISE EN PLACE DE LA ZFE

Une Zone de Faibles Émissions (ZFE) a été mise en place dans le cadre d'un nouveau dispositif législatif.

Ce dispositif représente à terme, l'interdiction à la circulation de 40 000 véhicules utilitaires légers (VUL) et 3 000 poids lourds (PL) à l'échelle de la Métropole (2020). Les véhicules ciblés sont ceux pour lesquels le poids relatif dans la pollution de l'air (ratio des émissions générées par km produit) est le plus important.

Prévue pour le 1^{er} janvier 2020, l'instauration d'une ZFE a nécessité un travail d'analyse des nombreux textes applicables en matière de concertation réglementaire et des dispositifs d'aides aux entreprises.

Des groupes de travail se sont réunis en interne et en association avec les partenaires représentatifs des organisations professionnelles impactées par cette mesure (CCI, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, etc.). Plusieurs documents ont été produits : un projet de délibération approuvant la création d'une ZFE, des formulaires destinés aux entités intéressées par l'octroi d'une aide à l'acquisition de véhicules propres et/ou par une demande de dérogations au dispositif, des notes d'analyse juridique ainsi que des projets d'arrêtés de circulation et de stationnement.



> LOGISTIQUE MOYENS GÉNÉRAUX

Mutualisation du service Documentation ville de Lyon et de la Métropole de Lyon

La mutualisation des documentations de Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon a été portée pendant deux ans, pour aboutir à l'ouverture du service commun au 1^{er} janvier 2018. Les enjeux de ce service commun résident dans l'optimisation des ressources issues des deux collectivités et le développement des synergies afin de proposer un service de qualité aux bénéficiaires du service commun.

> CONSTRUCTION



Livraison collège Professeur Dargent



Le collège Professeur Dargent, situé dans le 3^e arrondissement de Lyon, est un établissement construit en 1979. La restructuration partielle de l'établissement avait pour objet de requalifier l'ensemble des locaux scolaires et d'ouvrir l'établissement sur la ville, du côté du cours Albert Thomas. La durée des travaux a été de 34 mois pour un montant d'opération de 10 300 000 € TTC.

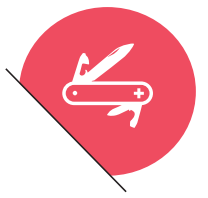
Livraison Neurocampus

Ce projet visait à regrouper sur un même site l'ensemble du potentiel de recherche fondamentale et clinique en neurosciences, intégré dans un bâtiment unique, situé au cœur du Neurocampus (Hôpital du Vinatier à Bron). La surface totale de plancher construit est de 7 367 m² pour un montant de 20 250 000 € TTC.



Un document unique pour la construction et la réhabilitation des collèges

Les collèges constituent un élément majeur du patrimoine bâti de la Métropole de Lyon. Cette dernière a donc souhaité mettre à jour un référentiel pour la construction et la modernisation des collèges. Ce document doit être un repère pour les nombreux acteurs des différents projets de réhabilitation. Il capitalise les expériences déjà réalisées et exprime les exigences techniques formulées par la collectivité. Les priorités sont orientées autour du confort, de la sécurité et de l'équité pour tous. Cette démarche s'inscrit naturellement dans un souci de préservation des ressources et d'économies d'énergie.



> MAINTENANCE

Reprise en gestion de la gare routière Lyon Perrache



La Métropole met à disposition des transports de voyageurs par autocars deux gares routières, une située dans le Centre d'Échanges de Lyon-Perrache (CELP), l'autre sur la place de Francfort dans le secteur EST de la Part-Dieu.

La gare routière du CELP accueille les cars assurant des services librement organisés et ponctuellement, des lignes régulières de transports conventionnés.

Depuis le 1^{er} juin 2018, cette gare routière est exploitée par le service maintenance des bâtiments. La gare routière de la Part-Dieu est réservée aux transports

conventionnés interurbains régionaux et départementaux, ainsi qu'aux cars de tourisme. Cette gare routière est exploitée par le service Mobilité urbaine de la direction voirie végétal nettoyage.

Dans ce contexte, un marché multiservices a été passé pour une durée de cinq ans. Le prestataire est chargé de gérer les accès des gares routières de Perrache et de Part-Dieu.

Chaque mois, plus de 5 000 cars d'une dizaine de compagnies différentes transitent par la gare routière du CELP.

Déchèterie de Neuville-sur-Saône : Travaux de sécurisation

Afin d'améliorer la circulation des camionnettes et de sécuriser la déchèterie, il a été réalisé des travaux pour un montant de 161 572,68 € TTC et d'une durée de 4 mois. Les travaux ont eu pour but l'élargissement de la voie de circulation de poids-lourds et la sécurisation des quais de déchargement.

MDM de Rillieux-la-Pape : Réaménagement et rénovation thermique du bâtiment

Le projet a consisté à revoir l'environnement de travail au niveau de l'accueil et de redéfinir les volumes de bureaux. L'accueil de la MDM a été complètement revu : création d'un nouveau sas d'entrée, création d'une nouvelle banque d'accueil. L'ensemble des sols, peintures et installations électriques ont été rénovés. Le bâtiment a été mis aux normes en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La durée des travaux a été de 4 mois pour un montant de 174 400,87 € TTC.

DIRECTION DES ASSEMBLÉES ET DE LA VIE DE L'INSTITUTION

> CHANGEMENT DANS LES GROUPES POLITIQUES ET INTERNALISATION DE LA GESTION DES PLANS DE LA SALLE DU CONSEIL



Le second semestre de l'année 2018 a vu de grands bouleversements dans les groupes politiques du Conseil avec notamment la création de 4 nouveaux groupes portant le nombre total de groupes à 17. Dans un souci de réactivité, la DAVI a repris en direct les mises à jour des plans de la salle du Conseil et des salles pour les instances associées (commission permanente et CLECT notamment). Pour ce faire, elle s'est dotée d'un logiciel spéci-

fique et trois agents ont été formés à son utilisation.

En complément, les changements de groupes ont impliqué des modifications dans la composition des commissions thématiques et la mise à disposition d'espace dans les publications du Grand Lyon. Les incidences logistiques et budgétaires (recrutement de collaborateurs, mise à disposition de locaux et d'un budget de fonctionnement) seront prises en compte sur l'année 2019.

> DÉMATÉRIALISATION DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS (RAAD)

Depuis mars 2018, le RAAD est réalisé de manière automatisée et regroupe tous les actes gérés par la DAVI, issus du logiciel Gédélibération. D'autres actes ou documents peuvent également y être insérés. Les délibérations du Conseil, les décisions de la Commission permanente et les arrêtés sont présentés dans leur formalisme réglementaire, sans mise en page particulière.

Le RAAD en version papier est consultable aux archives du Nouveau Rhône et aux archives de la Métropole.

La version numérique destinée au public, aux élus et aux agents via le site www.grandlyon.com et son sommaire actif permet d'accéder facilement et rapidement à l'acte recherché et de le visualiser dans son ensemble.

Sa publication est généralement mensuelle mais elle peut être bimensuelle selon l'obligation des délais de publication de certains actes.



Gagnant/gagnant pour TOUS LES AGENTS

La dernière grève à la collecte est symptomatique d'un nouveau mode de fonctionnement du syndicalisme métropolitain. Si l'UNSA a contribué, avec la CGT, à une sortie de crise par le haut, elle s'y est employée via une **équité de traitement pour**

tous les agents.

En effet, la détermination de notre intersyndicale a abouti à la fois à une augmentation du régime indemnitaire et une revalorisation de la prime métier à la collecte, mais aussi à la mise en place d'une **prime d'intéressement collectif concernant tous les agents et toutes les filières et catégories.**

Nous défendons le pouvoir d'achat par le biais de la reconnaissance méritée du professionnalisme de chacun. Ce résultat est le fruit d'une négociation responsable et d'un dialogue constructif, tant avec l'administration qu'avec les autres syndicats.

Ce travail d'implication sur des mesures concrètes et collectives reste à poursuivre. La signature d'un protocole d'accord fixant un cadre et des priorités, pour les quatre ans à venir, entre les représentants du personnel et l'exécutif de la collectivité est la voie pour laquelle nous militons. Ce sera un chantier de longue haleine, mais lui seul peut apporter des avancées justes pour tous.

www.unsa-metropole-lyon.wixsite.com/unsa 69

04 28 67 56 46

UNSA Grand Lyon - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 28 67 56 46 - unsagrandlyon.com



Le télétravail : l'affaire de tous... donc aussi des syndicats !

Depuis janvier dernier, la Métropole expérimente le télétravail auprès d'un panel représentatif de 140 agents. Notre syndicat a largement contribué, avec l'UNSA, à l'enrichissement du cadre de cette expérimentation.

Les agents - et leurs managers - testeurs du télétravail sont régulièrement rencontrés par la DRH mais les syndicats ne sont pas associés. Leur avis ne sera entendu que pour la forme, via les instances (CT et CHSCT) en fin d'expérimentation.

Ce mode de fonctionnement archaïque nie le rôle constructif des partenaires sociaux pour rendre notre organisation plus responsable et plus moderne, pour un management par la confiance et des conditions de travail épanouissantes et performantes pour tous.

Par cette défiance, l'administration démontre le peu de crédit qu'elle porte à la négociation avec les syndicats. Il est regrettable que ce soit le service public et les citoyens qui paient, à terme, les pots cassés de ce refus d'un dialogue apaisé.

Contactez-nous sur le site commun avec l'UNSA ou au 06 62 24 69 39 Bruno Coudret Secrétaire Général.

Rejoignez l'UNICAT sur

unicatmetropole@grandlyon.com

ou au téléphone au 06 62 24 69 39

Bruno COUDRET Secrétaire Général.



La collecte dans tous ses états

Vous avez été nombreux à suivre l'épisode du mouvement de grève à la collecte. Ces agents qui courageusement ont tenu bon, en se relayant jour et nuit pour ne pas abandonner leurs points de blocage pendant cette grève.

Et dire que tout a commencé par le refus des agents, de continuer à travailler dans de telles conditions ! La CGT en intersyndicale les a soutenus et a participé aux négociations qui ont abouti.

Entre autre, comme vous le savez, à une amélioration de leurs conditions de travail, à une prime de 300 euros, qui à notre demande, a finalement été étendue à tout le personnel de la Métropole. La CGT, a pour devoir d'être sur tous les fronts sans oublier aucune catégorie d'agents.

La CGT vous accompagne dans vos revendications, vos besoins, vos conditions de travail.

Rejoignez-nous et ensemble nous serons encore plus forts.

CGT Métropole : 04 28 67 56 52 - cgt.metropole@grandlyon.com

CGT UFICT : 04 28 67 56 47 - cgt.ufict.metropole@grandlyon.com

CGT STEP CI : 04 28 67 56 54 - cgtstepci@yahoo.fr

Adresse postale : 4, rue des cuirassiers 69003 Lyon

Adresse d'accueil : 59, Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

(Immeuble Gémellyon Sud)

<http://cgt-metropolede lyon.reference-syndicale.fr/>



La CFDT, en intersyndicale, a fait des propositions à l'administration pour trouver une solution à une méthode qui n'est pas équitable car elle privilégie l'encadrement et « la tête du premier de la classe ».

Ce que la CFDT attend de l'administration :

1. c'est un équilibre des points entre les acquis de l'expérience et la valeur professionnelle

2. des critères d'avancement qui s'appuient sur les textes

3. le retour à avis favorable/défavorable uniquement

Néanmoins, pour faire avancer les négociations, les organisations syndicales ont proposé qu'un équivalent de l'avis très favorable soit mis en place pour 20% des agents A et B promus.

La CFDT souhaite que soit entendue cette demande de simplification et de transparence du processus d'avancement de grade. Les agents ont besoin d'un processus clair et simple.

Pour remplir tous les ratios d'avancement pour les catégories A, B et C et permettre à chaque agent d'obtenir un avancement de grade, il faut appliquer l'accord PPCR qui prévoit l'avancement sur au moins deux grades pendant sa carrière.

Toutes les organisations syndicales ont voté contre la proposition de l'administration au CT du 02 04 2019.

Si vous souhaitez plus d'information,

contacter la CFDT au 04 28 67 56 51

Ou par mail cfdt@grandlyon.com



VIDEO-VERBALISATION

Le code de la route autorise les communes à procéder à de la vidéo-verbalisation : un agent derrière un ordinateur verbalise les contrevenants sans se déplacer.

Liste des **infractions** vidéo-verbalisables :

- Non-respect des feux rouge, stop... - Non-respect des distances de sécurité, - Usage des voies réservées, - Défaut du port de la ceinture de sécurité, - Usage du téléphone portable tenu en main, - Circulation et stationnement sur les bandes d'arrêt d'urgence, - Chevauchement et franchissement des lignes continues, - Non-respect des règles de dépassement, - Non-respect des « sas-vélos », - Défaut de port du casque à deux-roues motorisé, - Prise de sens interdit, - Oreillettes sur au moins une oreille.

Liste des **communes** et des **sanctions** sur le territoire de la Métropole de Lyon : - Vénissieux : toute la liste, - Centre-ville d'Oullins : toute la liste par délibération mais d'abord le stationnement - Saint Priest : Stationnement, - Rillieux la Pape : toute la liste, - Mions : toute la liste par délibération mais d'abord le stationnement - Lyon : sur la presque île - toute la liste une fois les aménagements réalisés.

VIGILANCE POUR TOUS

Syndicat CFTC - Immeuble Gémélyon Sud

Local : 59 bld Vivier Merle - Lyon 3

Boîte Postale : 4 rue des Cuirassiers - Lyon 3

Tél : 04.28.67.56.49 - Courriel : cftc@grandlyon.com



Prévoyance = qualité d'une personne qui prévoit les événements

Parce que la Métropole de Lyon n'a pas obligation d'assurer ses agents via un contrat de prévoyance. Un coup dur comme plus de trois mois d'arrêt consécutifs ou pas sur une année glissante (de mai à mai ou

de août à août) pour maladie ordinaire ou accident (voiture, ski...) et c'est un bulletin de paie à demi-traitement. Parce qu'en cas d'accident de la vie grave telle que l'invalidité partielle ou totale, vos revenus seraient fortement réduits alors assurez-vous.

La Métropole a renouvelé son choix d'un contrat collectif et a publié un avis d'appel à la concurrence sur la convention prévoyance, conformément au décret de novembre 2011. Les offres ont été rendues début avril. Petit rappel des garanties du contrat de prévoyance Métropole : maintien de salaire, indemnités journalières, couverture décès, invalidité, retraite. Agents contractuels ou fonctionnaires : Sportez-vous bien, manger sainement et **soyez prévoyant !!** Plus d'hésitation, je m'assure.

Syndicat CFE-CGC Métropole de Lyon

Pour venir nous voir : Immeuble Gémelyon Sud, 59 bd Vivier Merle
Adresse postale : Immeuble Porte Sud, 4 rue des Cuirassiers - 69003 LYON - Tél : 04.28.67.56.45 - Email : cgc@grandlyon.com
Blog : cqcmetropolede lyon.blogspot.fr



FO - Porte Sud - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 28 67 56 48 - fo@grandlyon.com



Le projet de loi de « transformation » de la fonction publique organise la casse du statut général de celle-ci afin de faire passer en force les restructurations, externalisations et privatisations de missions. Il constitue une remise en cause

totale du modèle social français. Cette loi engage une régression de la fonction publique. Cette attaque résulte d'une vision ultra-libérale de la société, qui renvoie l'individu à lui-même, brisant les solidarités. Moins de services publics, moins de fonctionnaires. 120 000 postes à supprimer et 60 milliards d'euros de coupes budgétaires à opérer. Toutes les attaques portées par les gouvernements successifs qui font passer les fonctionnaires pour des privilégiés, des fainéants sont autant de blessures à l'intégrité de tous ces agents qui, au quotidien font vivre les politiques décidées par ces mêmes gouvernements. Cette caricature nous fait oublier les raisons de la création d'un statut général de la fonction publique, et tourne le dos à l'histoire écrite par le CNR.

SUD - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon 04 28 67 56 57
sud@grandlyon.com



La Métropole aurait-elle gagné au loto ?

Prime de 300 euros pour tous, augmentation du Régime Indemnitaire de grade et de Fonction ! Nous saluons cette décision, qui va enfin remettre, en partie, de l'équilibre entre tous les agents de la métropole.

Cette prime de 300 euros demandée par la FA depuis 2015 et redemandée chaque année lors de nos rencontres avec le président de la métropole ou même au cours de diverses réunions avec nos responsables RH, est presque là !

Le bilan des discussions et réunions actuellement en cours seront soumises fin mai au vote du CT pour aboutir à une délibération en juin 2019

Juin 2019 sera le mois où les agents verront aussi UNE AUGMENTATION de la participation employeur sur leur cotisation mutuelle santé, une personne seule percevra 30 euros au lieu de 16 euros actuellement et une famille passera de 30 à 60 euros.

Nous attendons mieux pour la garantie salaire, les 5 euros obtenus en 2018 sont très insuffisants au regard d'un nombre d'agents en situation précaire et de fait non protégés.

FA-FPT - Gemelyon Sud
59 bd Vivier Merle Lyon 3^{ème}
04 28 67 56 50 - fafpt@grandlyon.com



En coulisse, la **réforme des congés bonifiés** des fonctionnaires ultramarins se dessine

Suppression des congés supplémentaires et de la sur-rémunération, réflexion sur le remboursement des billets d'avion, ... Tels sont les pistes de réforme envisagées par le gouvernement pour les congés bonifiés des fonctionnaires originaires des départements d'outre-mer. Une concertation doit être lancée au mois d'avril sur le sujet.

Voilà un dossier qui risque encore une fois de mettre le feu aux poudres syndicales. Annoncée par le président de la République Emmanuel Macron en octobre 2017, **la réforme des congés bonifiés des fonctionnaires ultramarins entre dans le dur.**

Pour en savoir plus, contactez-nous.

FSU - 3 rue des Cuirassiers - 69003 Lyon 04 28 67 56 55
Port. 07 63 07 86 85 - FSU@grandlyon.com



Devant l'incurie de la métropole, la société civile a décidé d'ouvrir l'ancien collège Maurice Scève pour héberger des mineurs étrangers isolés. La métropole a installé des blocs de douche à l'eau froide dans la cour et envoie une éducatrice à temps partiel.

Cette demi-solution ne convient pas à la CNT. Soit on accueille ces jeunes dans des centres de l'ASE, soit on réhabilite l'ancien collège en centre de l'ASE et en y introduisant une vraie mixité ethnique qui permettra à ces jeunes de s'intégrer et d'éviter l'importation en France de problèmes de leur pays d'origine. De plus nous avons appris qu'il était question d'habiliter des familles bénévoles pour l'accueil de ces jeunes. Nous pensons que la métropole doit assumer cette responsabilité qui relève d'une activité professionnelle. La société civile en fait tellement qu'on pourrait se poser la question de l'utilité des autorités.

CNT - 44 rue Burdeau 69001 Lyon - 06 76 16 38 17
cnt@grandlyon.com

TEMPS FORTS 2018 DE LA MÉTROPOLE

11 DÉCEMBRE 2018 CÉRÉMONIE DES MÉDAILLES



16 JANVIER 2018 CÉRÉMONIE DES VŒUX



16 NOVEMBRE 2018 SÉMINAIRE DES CADRES À LA SALLE 3000



27 JUIN 2018 CÉRÉMONIE DES RETRAITES À LUGDUNUM



21 SEPTEMBRE 2018 SENTEZ-VOUS SPORT À GERLAND